

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSIT  DE TOURS

S ance du 6 mai 2019

D LIB RATION n 2019-18

Le conseil d'administration s'est r uni le 6 mai 2019 en s ance pl ni re, sur convocation du Pr sident de l'universit , adress e le vendredi 26 avril 2019.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 26 avril 2019.

.....

Vu le code de l' ducation,
Vu les statuts de l'universit  de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 26 avril 2019,

Expos  de la d cision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 26 avril 2019.

Proposition de d cision soumise au conseil :

- approbation d'une convention emportant l'achat d'une  uvre d'art ;
- approbation des CGV et devis formalis  ;
- approbation de l'acceptation d'un don.
- approbation des tarifs suivants : DU de m decine, formation continue (dont SEFCA), double dipl me master marketing des services ;

Apr s en avoir d lib r , le conseil d'administration approuve la pr sente d cision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant � la d�lib�ration :	26
Abstentions :	0
Votes exprim�s :	26
Pour :	26
Contre :	0

Proposition de d cision soumise au conseil :

- approbation du tarifs du master mundus (EPU) ;

Apr s en avoir d lib r , le conseil d'administration approuve la pr sente d cision, comme suit :

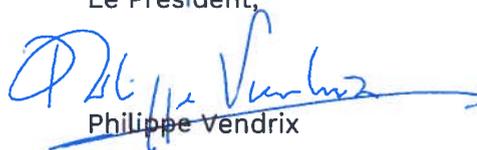
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant � la d�lib�ration :	26
Abstentions :	0
Votes exprim�s :	26
Pour :	23
Contre :	3

Pièces jointes:

- pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours, le 07/05/2019

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	07 MAI 2019
	Transmise au recteur le :	07 MAI 2019

Résidence d'Artiste 2018-2019

Laurence DREANO

Entre

L'Université de Tours

60 rue du Plat d'Étain, 37000 Tours

N° SIRET 193 708 0005 00478 APE 85422

Licences d'entrepreneur de spectacle n° 1-1062011 et 3-1061608

représentée par son Président, M. Philippe VENDRIX

ci-après dénommée L'UNIVERSITE

Et

Laurence DREANO

N°SIRET 401 053 541 000 74 Code APE 9001 Z N° FR 86401053541

83 quai des Maisons Blanches 37540 Saint Cyr sur Loire

Conviennent :

Article 1 : objet

De septembre 2018 à avril 2019, l'Université accueille en résidence la plasticienne Laurence DREANO. Tout au long de l'année universitaire elle explorera quelques pistes de travail au sein du Laboratoire d'Informatique Fondamentale et Appliquée de Tours (LIFAT) à l'École Polytechnique Universitaire de Tours en collaboration avec les chercheurs, les étudiants, l'ensemble du personnel et les différents sites de l'université.

Laurence DREANO souhaite avec le soutien du LIFAT créer et faire créer des œuvres sculptées et leur versions numériques en leur ajoutant une forme d'intelligence pour les rendre interactives, avec du contenu numérique consultable en plus de leur expressivité artistique.

Article 2 : actions de la résidence

- A- Elle va suivre en lien avec les enseignants du LIFAT des projets d'étudiants de l'EPU à raison d'un temps de présence d'un jeudi tous les 15 jours à compter du 27 septembre. Liste non exhaustive :
- 1- Un projet de fin d'études pour un étudiant de 5^{ème} année de vidéo Mapping sur un œuvre de Laurence Dréano
 - 2- Un projet d'orgue lumineux avec plusieurs statues transparentes piloté à distance pour 4 étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} année
 - 3- Un projet de statue déformable avec des capteurs pour des étudiants de 4^{ème} année
 - 4- Un projet de réalité augmentée avec une application pour un étudiant de 1^{ère} année
 - 5- Un projet de kaléidoscope pour un étudiant de 1^{ère} année
- B- Un atelier destiné aux étudiants de toutes filières autour de la sculpture, du moulage, de l'écriture en lien avec les travaux des étudiants de l'EPU et pendant lequel une œuvre collective sera créée, selon le calendrier prévisionnel suivant :
- Jeudi 22 novembre de 14h à 17h. Sculpture sur terre
 - Week-end du 1er et 2 décembre. Visite de l'atelier de Fabien Nourisson à Arçais. 10 heures de moulage sur deux jours /tirage/découverte du métier de moulage
 - Jeudi 6 décembre. Découverte de la finition résine : visite du travail de carrosserie (Esthetic Auto à La Riche)
 - Jeudi 10 janvier de 14h à 17h. Conception réalisation d'une œuvre intelligente à l'EPU (site des 2 lions)
 - Jeudi 24 janvier de 14h à 17h. Conception réalisation d'une œuvre intelligente à l'EPU
 - Jeudi 7 février de 14h à 17h. Conception réalisation d'une œuvre intelligente à l'EPU
 - Jeudi 7 mars de 14h à 17h. Conception réalisation d'une œuvre intelligente à l'EPU
 - Jeudi 21 mars de 14h à 17h. Conception réalisation d'une œuvre intelligente à l'EPU
 - Jeudi 4 avril de 14h à 17h. Conception réalisation d'une œuvre intelligente à l'EPU
- C- Une rencontre publique sera organisée le lundi 12 novembre à 18h30 avec Laurence Dréano et l'équipe de l'EPU à la 5^{ème} BU.
- D- Une sortie de résidence aura lieu au mois d'avril.

Article 3 : conditions financières

- A- Une bourse de résidence d'un montant de 1 600 € brut par mois sur de septembre 2018 à avril 2019 sera versée à Laurence DREANO par le Service Culturel de l'Université. Elle comprend, outre le soutien à son travail de création, des interventions dans les cursus à la demande des enseignants, la rencontre. Ces actions précédemment citées s'inscrivent dans le cadre de la résidence de l'artiste. Elles ne doivent pas dépasser 30% maximum du temps de travail de l'artiste.
- B- L'université prend à sa charge l'achat des matériaux, l'aide et la logistique technique dont aura besoin l'artiste associée, les honoraires du mouleur Fabien Nourisson pour la réalisation de l'œuvre finale soit 5 000 € TTC.
- C- L'achat de matériel pour les recherches autour des œuvres de Laurence Dréano dans le cadre de temps de travail de création avec les étudiants de l'EPU seront pris en charge par le service culturel pour un montant maximum de 5 000€ TTC maximum qui seront versés directement au LIFAT sur présentation de factures.
- D- La création d'un objet trace imaginé et conçu par l'artiste pour valoriser la résidence pour un montant maximum de 3 000 € TTC.
- E- La communication interne et externe, les frais de régie, l'accueil d'artistes invités, les frais de transport des étudiants en cas de longs trajets etc. seront pris en charge par le service culturel dans la limite du budget global imparti à la résidence
- F- L'université mettra à disposition un lieu approprié pour que l'artiste puisse travailler.

Article 4 : Interventions dans les cursus

Dans le cadre de sa présence à l'université Laurence DREANO pourra à la demande des enseignants intervenir dans les cursus, lors de journée d'étude, de tables rondes.

Article 5 : paiements

Le paiement s'effectuera pour Laurence DREANO sous forme de bourse de résidence, versée mensuellement.

Article 9 : annulation et litige

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Tours, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Cette convention prendra effet le 1^{er} septembre 2018.

Pour l'Université de Tours

l'Artiste

Philippe VENDRIX

Laurence DREANO



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATION UNIVERSITE DE TOURS

1. Présentation

L'université de Tours est un établissement public à caractère public culturel et professionnel dont le siège social est établi 60 rue du Plat d'Étain BP12050 - 37020 TOURS cedex 1. L'université de Tours détient et développe des compétences notamment scientifiques dont les applications et les utilités sont diverses. Elle peut réaliser des prestations nécessitant un haut niveau de compétences scientifiques et techniques.

2. Définitions

Le Client est le signataire du devis, du contrat ou de la convention encadrant une prestation dont il souhaite la réalisation. Il peut s'agir de tout organisme privé ou public intéressé.

Le prestataire est l'organe chargé de la réalisation de la prestation, au nom de l'université de Tours. Il est en charge de négocier et de fixer avec le Client les détails techniques de la réalisation de la prestation.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations réalisées par les entités de l'université de Tours, sans préjudice le cas échéant de dispositions spécifiques pouvant déroger aux présentes, en fonction de l'objet de la prestation et nécessairement formalisées par contrat.

4. Tarifs

Les tarifs appliqués ont fait l'objet d'une décision du Président de l'université, dans le respect du cadre et des procédures prévues par les statuts de l'université, ou ils sont déterminés par la méthode de calcul votée par le conseil d'administration.

5. Engagement juridique

Toute prestation fait l'objet d'une formalisation par un devis accompagné dans la mesure du possible d'un bon de commande, un contrat ou une convention (ci-après l'acte d'engagement). Aucun de ces actes ne sera opposable s'il ne comporte pas la qualité et la signature de la personne signant au nom de chacune des parties, la date de signature et les mentions prévues.

L'acte d'engagement constitue le seul document juridiquement opposable. Toute offre commerciale le précédant doit seulement être considérée comme un élément de négociation, sans aucune valeur particulière. L'acte d'engagement précise les conditions de réalisation de la prestation (délais et modalités d'exécution et de livraison, versement d'acomptes...)

6. Obligations respectives des parties

Le prestataire adresse au Client l'acte d'engagement en deux exemplaires.

Le Client s'engage à retourner au prestataire, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la prestation, un exemplaire signé de l'acte d'engagement revêtu de son cachet. Le prestataire est soumis à une obligation de moyen portant sur l'exécution des prestations. Le client est responsable des risques liés au transport des produits éventuels nécessaires à la réalisation de la prestation.

Le client s'engage à fournir, à ses frais, les informations et les produits/matériels nécessaires à la réalisation de la prestation par le prestataire.

Les parties s'engagent à respecter les termes de leur acte d'engagement et à l'exécuter de bonne foi, dans les meilleures conditions possibles. Toute demande du Client relative à la bonne exécution de la prestation est portée devant le prestataire qui l'aura réalisé. L'acte d'engagement peut convenir d'un délai de garantie encadrant dans le temps la possibilité de demande du Client.

7 - Confidentialité - Publication

On entend par « Informations Confidentielles », toutes les informations et toutes les données, sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, incluant notamment tout document écrit ou imprimé, tout échantillon, modèle, toute connaissance brevetable ou non, se rapportant aux activités des Parties, divulguées par l'une à l'autre au titre de l'acte d'engagement.

Chaque Partie s'engage à ne pas publier ou à ne pas divulguer, pendant 5 ans, de quelque façon que ce soit, les Informations confidentielles appartenant à l'autre Partie et dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de l'acte d'engagement.

Le prestataire ne pourra pas effectuer de publication ou de communication écrite ou orale portant sur la Prestation sans l'accord préalable et écrit du client qui devra se prononcer dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la demande. Passé ce délai et faute de réponse, son accord sera réputé acquis.

Toute publication ou communication du client portant sur la Prestation et/ou les Livrables, doit indiquer que ces dits Livrables ont été obtenus par le prestataire. Cette citation se fera sous réserve d'avoir obtenu l'accord de ces auteurs. Elle ne doit en aucun cas divulguer le savoir-faire mis en œuvre par le prestataire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATION UNIVERSITE DE TOURS

8 - Propriété Intellectuelle

Les Livrables sont la propriété du client, sous réserve du respect des obligations mentionnées à l'article 7 ci-dessus.

Les Livrables sont délivrés « tels quels » par le prestataire. Le client utilisera et exploitera les Livrables à ses seuls risques et périls.

Les savoir-faire et connaissances mis en œuvre par le prestataire pour la réalisation de la Prestation restent sa propriété. En conséquence, toute amélioration du savoir-faire et desdites connaissances restera la propriété du prestataire.

La prestation ne confère au client aucun droit d'utilisation ou d'exploitation sur le savoir-faire et ces connaissances.

Il est convenu entre le client et le prestataire que dans le cas où la Prestation devait évoluer et déboucher sur une activité inventive, ils se réuniront dans les meilleurs délais afin de renégocier de bonne foi les termes de l'acte d'engagement.

9. Demande de résiliation de l'acte d'engagement par le Client

Toute demande de résiliation de la part du client fera l'objet d'une négociation sur la base des engagements d'ores et déjà pris par l'université de Tours et les résultats obtenus.

10. Non réalisation de la prestation selon les modalités prévues du fait du prestataire

Le prestataire se réserve la possibilité de reporter, d'annuler ou de modifier les conditions d'exécution de la prestation avant le début de sa réalisation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais. Il peut mettre fin à l'acte d'engagement, sans frais. Le délai d'annulation par le Client est de 15 jours suivant la prise de connaissance des modifications apportées par le prestataire. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client ni aucun remboursement être effectué.

En cas de réalisation partielle de la prestation, la facturation se fera *au prorata* du travail réalisé.

11. Conditions de règlement

Le montant de la prestation est forfaitaire, étant entendu qu'il peut être décliné en lot et comporter des options dont les conditions de levées figureront dans l'acte d'engagement. Il comprend l'ensemble des coûts facturés au Client. Cette somme sera augmentée de la TVA au taux légal en vigueur au jour de la facturation.

La facturation sera établie selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement. Elle est envoyée à

l'adresse de facturation indiquée sur l'acte d'engagement.

Le paiement par le client sera effectué au nom de Madame l'Agent Comptable de l'Université de Tours sur le compte de l'université de Tours.

12. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement du Client dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université de Tours qui, sans paiement dans un délai de 15 jours, procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

13. Contentieux

Le droit applicable est le droit français. Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait surgir de l'interprétation ou de l'exécution de la prestation.

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la prestation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal de grande instance de Tours.

14. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de l'université de Tours. L'université se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de l'acte d'engagement par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Université de Tours

SIRET Ets 193 708 005 00478
60 Rue du Plat d'Etain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 1

Adresse du laboratoire
Référent administratif

DEVIS	
Devis n°	201901
Date	00/00/00

A l'attention de

Nom :

Adresse

Code postal - Ville

Adresse e-mail

Téléphone

Devis valable : 2 mois

Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Montant HT	Total TVA
<p>Description détaillée de la prestation (livrables notamment) <i>Possibilité d'annexer à ce devis une proposition technique détaillée</i></p> <p>Date prévisionnelle de démarrage de la prestation : Délai de réalisation de la prestation :</p> <p>Cette proposition est établie sur la base de la décision tarifaire président en date du.... applicable en date du</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Cette proposition est établie sur la base de la méthode de calcul des prestations votés au conseil d'administration en date du 04/03/ 2019</p>				
			Total HT	0,00 €
			TVA à 20%	0,00 €
			Total TTC	0,00 €

Date :

Pour l'Université de Tours
Nom et qualité du signataire + cachet
obligatoire

Si ce devis vous convient, veuillez nous le retourner signé précédé de la mention manuscrite "bon pour accord et exécution du devis" et accompagné si possible d'un bon de commande

A, le

Pour le client

Nom et qualité du signataire + cachet obligatoire

Le règlement s'effectue sous 30 jours, après réception de la facture.
Paiement à effectuer à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Tours :
- par chèque à adresser à l'Université de Tours - Agence Comptable - 60, rue du plat d'Étain - BP 12050 - 37020 TOURS cedex 1
- par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur la facture.

Les conditions générales de vente de l'université sont applicables. Elles sont disponibles sur www.univ-tours.fr.

Reçu le :

Dossier complet : oui non

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME

Programme Mundus

Composante de rattachement : Ecole Polytechnique de l'Université de Tours (EPU)

Composante ou Université associée : BIT/USTB/BUCT/CUP/BJUT/BJTU/NEU

Observations :

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 26/11/2018
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom : Marjolaine Martin

Statut : MCF

UFR de rattachement
EPU

Téléphone 0627762051
Mail :marjolaine.martin@univ-tours.fr

Nom :

Statut :

UFR de rattachement

Téléphone
Mail :

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Niveau de sortie
(ne peut être
supérieur au niveau
d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base fixé par l'établissement :**
 - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
 - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini : Licence Master

- **droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : 4399..... euros

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé :euros

Stagiaire non financé :euros

Objectifs	Permettre l'adaptation des étudiants-ingénieurs non francophones à la fois du point de vue du perfectionnement en langue française que de l'acclimatation à un système universitaire différent du leur.
Originalité	FLE et cours de spécialités dispensés au sein de l'EPU
Capacité d'accueil	30 étudiants par an répartis entre 4 spécialités
Conditions d'inscription	Sélection dans une université partenaire au niveau bac+2 ou bac +3 Niveau de FLE Niveau d'anglais Entretien de motivation
Durée totale de la formation	CM : de 36 à 104 suivant spécialité 1 an <input checked="" type="checkbox"/> d'adaptation puis 2 ans en cursus ingénieur en 4A et 5A TP : de 72 à 108 suivant spécialité TD : de 560 à 604 suivant spécialité 2 ans <input type="checkbox"/>
	Stage <input checked="" type="checkbox"/> Pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Mémoire : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</small> Durée du stage : 4 semaines Durée Pratique professionnelle :
	Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : de 897 à 953 selon spécialité

Observations particulières

Ce programme existe depuis 2005 et a permis d'accueillir plus de 350 étudiants

Les heures CM sont faites en commun avec les étudiants francophones et ne constituent pas une charge supplémentaire du point de vue financier. Elles n'ont pas été entrées dans le budget.

MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR :Ecole Polytechnique de l'Université de Tours (EPU) Filière : GAE/EGE/MCS/Info

Diplôme : Diplôme d'ingénieur

Nom du responsable : Marjolaine MARTIN

SEMESTRE 5

Unité d'Enseignement	Elément Pédagogique	Coef	ECTS	CM	TD	TP	MCC régime général Session 1	MCC régime général Session 2	
Tronc commun S5									
Français Langue Seconde S5									
	FLS 1	60%	7			50	ET - E	EC	
	Grammaire 1	20%				16	ET - E	EC	
	Atelier d'expression orale 1	10%				8	CC - O	EC	
	Atelier d'écriture 1	10%				8	CC - E	EC	
Civilisation française S5									
	Géographie	17%	8	8			ET - E	EC	
	Histoire	27%				14	ET - E	EC	
	Quotidien et interculturel	56%				22	ET - E	EC	
	Méthodologie					46	ET - E	EC	
	Activités d'immersion culturelle					4	QP		
						20	QP		
Anglais S5									
	Anglais scientifique	3	3				ET - E / CC - O	EC	
		100%				40			
Spécifique GAE S5									
Ecologie et environnement									
	Ecologie et biodiversité	6	6						
	Ecologie et biodiversité	33%			12	12	CC	EC	
	Usages de l'eau et prévention des inno	33%			12	12	CC	EC	
	Statistiques	34%			12	12	CC	EC	
Analyse et conception du projet									
	Projet urbain et théorie de l'urbanisme	6	6						
	Projet urbain et théorie de l'urbanisme	29%				12	CC	EC	
	DAO et cartographie	71%				30	CC	EC	
Spécifique EGE S5									
Méthode pour l'ingénieur									
	Electrotechnique/ Electrotechnics	6	6						
	Electrotechnique/ Electrotechnics	50%			14	10	16	CC/ET	EC
	Systèmes automatisés / Automated sys	50%			10	10	16	CC/ET	EC
Electronique									
	Electronique de puissance : conversion	6	6						
	Electronique de puissance : conversion	22%			6	6	8	CC/ET	EC
	Fondamentaux des circuits électronique	22%			10	10	8	ET	EC
	Fonctions de base des systèmes électro	27%			10	10	8	CC/ET	EC
	TP & CAO électronique I : Circuit analo	29%				6	16	CC/ET	EC
Spécifique Info S5									
Ingénierie du logiciel									
	Algorithmique	0	5						
	Algorithmique	37,50%			12	12	CC	EC	
	Introduction au génie logiciel	12,50%			2		6	CC	EC
	Projet	50%					25	CC	EC
Système et système d'information									
	Illustration d'un SE : Unix	7	7						
	Illustration d'un SE : Unix	33%			10		22	CC	EC
	Conception et utilisation de base de do	67%			16	20	28	CC	EC
Spécifique MCS S5									
Mécanique 1									
	Science des matériaux	6	6						
	Science des matériaux	34%			18	16	6	CC/ET	EC
	Mécanique des milieux continus	33%			12	10	6	CC/ET	EC
	Construction mécanique	33%			12	12		ET	EC
Science de l'ingénieur									
	Systèmes automatisés	6	6						
	Systèmes automatisés	50%			10	10	8	CC/ET	EC
	Electrotechnique	50%			14	10	8	CC/ET	EC

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

SEMESTRE 6

Unité d'Enseignement	Elément Pédagogique	Coef	ECTS	CM	TD	TP	MCC régime général Session 1	MCC régime général Session 2	
Tronc commun S6									
Français Langue Seconde S6		8	8						
	FLS 2	62%				50	ET - E	EC	
	Grammaire 2	18%				14	ET - E	EC	
	Atelier d'expression orale 2	10%				8	CC - O / ET -	EC	
	Atelier d'écriture 2	10%				8	CC - E	EC	
	Préparation au TCF					20	QP		
Civilisation française S5		7	7						
	Institutions	17%				14	ET - E	EC	
	Actualités et medias	24%				20	ET - E	EC	
	Français du travail	26%				22	ET - E	EC	
	Théâtre	33%				28	QP		
	Activités d'immersion culturelle					20	QP		
Anglais S5		3							
	Anglais scientifique	100%				40	ET - E / CC -	EC	
Stage Année 3		4	4						
	Stage découverte entreprise								
Spécifique GAE S6									
Ecologie, environnement et sociologie		4	4						
	Géomatique	34%				30	CC	EC	
	Sociologie urbaine	33%					CC	EC	
	Atelier Diagnostique environnemental	33%					CC	EC	
Composition urbaine et pratique du projet		4	4						
	Représentation et composition de l'espace	19%				24	CC	EC	
	Méthodologie du projet individuel	81%				100	CC	EC	
Spécifique EGE S6									
Methode pour l'ingénieur		5	5						
	Physique des composants à semi-conducteurs	35%			8	10	16	ET/CC	EC
	Capteurs	26%			8	8	16	ET/CC	EC
	Acquisition de données	39%			4	4	16	ET	EC
Electronique		3	3						
	Production transport et distribution de l'énergie	44%			20	20	20	CC	EC
	Dimensionnement systèmes énergétiques	22%					20	CC	EC
	Projet d'électronique	34%				10	20	CC	EC
Spécifique Info S6									
Ingénierie du logiciel		3	3						
	Algorithmique Objet / Object programming	22%			8	8	16	ET	EC
	Modélisation orientée objet (UML) / UML	22%			8	8	16	ET	EC
	Programmation orientée objet : C++ / C++	22%			8	8	16	ET	EC
	Projet C++ / C++ Project	34%					32	CC	EC
Système et réseau		5	5						
	Réseau	50%			20	6	20	CC/ET	EC
	Outil pour la synchronisation	26%			10	4	10	CC	EC
	Systèmes répartis	24%			8	4	10	CC	EC
Spécifique MCS S6									
Mécanique 2		4	4						
	Mécanique des fluides 1	25%			12	10	4	CC/ET	EC
	Mécanique des fluides 2	20%			10	8	6	CC/ET	EC
	Projet de construction mécanique	45%				10	40	CC/ET	EC
	Cahier des charges	10%			2	4	10	CC	EC
Sciences pour l'ingénieur		4	4						
	Gestion des flux et des ressources	35%			2	13	3	CC/ET	EC
	Capteurs	25%			8	8	16	CC/ET	EC
	Acquisition de données	40%			4	4	16	CC	EC
			H Etudiant		332	885	502		
			Heures surveillances exam			10			
			4 TD spécifiques et 2 groupes FLE et anglais			885	502,00	1387,00	

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Programme Mundus

Enseignant	Statut	Discipline	email	UFR rattachement
Ambroise Schellmanns	MCF	Electronique	ambroise.schellmanns@univ-tours.fr	Polytech Tours
Bénédicte Gasnier	MCF	Automatique	benedicte.gasnier@univ-tours.fr	Polytech Tours
Carl Esswein	MCF	Informatique	carl.esswein@univ-tours.fr	Polytech Tours
Caroline Richard	PR	Mécanique	caroline.richard@univ-tours.fr	Polytech Tours
Christophe Dropinski	Vacataire	FLE	dropi001@free.fr	Institut de touraine
Claudine Tacquard	MCF	Informatique	claudine.tacquard@univ-tours.fr	Polytech Tours
Deborah Coustols	Vacataire	Théâtre	deborahcc2@hotmail.com	Retraitée
Dominique Certon	MCF	Electronique	dominique.certon@univ-tours.fr	Polytech Tours
Farida Aissani	Contractuelle	FLE	farida.aissani@univ-tours.fr	CUEFFE
Francis Isselin	MCF	Ecologie	francis.isselin@univ-tours.fr	Polytech Tours
François Bernot	PR	Electronique	francois.bernot@univ-tours.fr	Polytech Tours
Gaëlle Berton	MCF	Mécanique	gaelle.berton@univ-tours.fr	Polytech Tours
Gilles Venturini	PR	Informatique	gilles.venturini@univ-tours.fr	Polytech Tours
Guenhaël Le Quilliec	MCF	Mécanique	guenhael.lequilliec@univ-tours.fr	Polytech Tours
Hervé Baptiste	MCF	Aménagement	herve.baptiste@univ-tours.fr	Polytech Tours
Hubert Cardot	PR	Informatique	hubert.cardot@univ-tours.fr	Polytech Tours
Jean-Paul Chemla	MCF	Automatisation	jean-paul.chemla@univ-tours.fr	Polytech Tours
Joelle Constanza	Vacataire	FLE	constanza@numericable.fr	Retraitée
Jose Serrano	PR	Aménagement	jose.serrano@univ-tours.fr	Polytech Tours
Laura Verdelli	MCF	Aménagement	laura.verdelli@univ-tours.fr	Polytech Tours
Liwen Alquier	Contractuelle	FLE	liwen.alquier@univ-tours.fr	Polytech Tours
Marie Lefort	Vacataire	Droit du travail	monceaux.lefort@wanadoo.fr	SIEIL 37
Marjolaine Martin	MCF	Anglais	marjolaine.martin@univ-tours.fr	Polytech Tours
Mathieu Delalandre	MCF	Informatique	mathieu.delalandre@univ-tours.fr	Polytech Tours
Mathieu Lescieux	PRAG	Mécanique	matthieu.lescieux@univ-tours.fr	Polytech Tours
Nathalie Batut	MCF HDR	Electronique	nathalie.batut@univ-tours.fr	Polytech Tours
Nathalie Brevet	MCF	Aménagement	nathalie.brevet@univ-tours.fr	Polytech Tours
Nicole Doumit	Contractuelle	Electronique	nicole.doumit@univ-tours.fr	Polytech Tours
Pascal Makris	MCF	Informatique	pascal.makris@univ-tours.fr	Polytech Tours
Rémi Busseuil	PRAG	Electronique	remi.busseuil@univ-tours.fr	Polytech Tours
Ronan Bocquillon	MCF	Informatique	ronan.bocquillon@univ-tours.fr	Polytech Tours
Sabine Greulich	MCF	Ecologie	sabine.greulich@univ-tours.fr	Polytech Tours
Sébastien Jacques	MCF	Electronique	sebastien.jacques@univ-tours.fr	Polytech Tours
Séraphine Grellier	MCF	Ecologie	seraphine.grellier@univ-tours.fr	Polytech Tours
Stéphane Méo	PR	Mécanique	stephane.meo@univ-tours.fr	Polytech Tours
Vincent T'Kindt	PR	Informatique	vincent.tkindt@univ-tours.fr	Polytech Tours

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Initiale

UFR de rattachement			Début	01/09/2005
Type de formation		Initiale	Fin	non prévue
Intitulé		Programme Mundus		
Responsable pédagogique		Marjolaine Martin		
Recettes prévisionnelles				
			Effectif minimum	Recettes
	Mutuelle	126		
	CVEC	90		
	Droit de base	601,00 €	30	18 030 €
	Droit spécifique	4 183,00 €	30	125 490 €
		4 784,00 €		143 520 €
	Coût étudiant	5 000,00 €		
Total recettes prévisionnelles UNIV				143 520 €
Reversement Université				TOTAL
Université	droit de base			18 030 €
Université	3,1 % du total des droits de base		3,1%	4 449 €
Total Reversement Univ				22 479 €
Total Reversement EPU				121 041 €
Dépenses prévisionnelles				
1- Rémunérations heures				
	Statut	Heures / Eq TD	Taux	
	Enseignants titulaires	691 h	43,48 €	30 045 €
	Enseignants vacataires	302 h	59,21 €	17 881 €
	Enseignants contractuels	384 h	66,85 €	25 670 €
	Non enseignants	10 h	15,17 €	152 €
		1387 h		
Total rémunérations				73 748 €
2- Autres frais directs				
	Réception délégations		1 500,00 €	1 500 €
	Locations		1 000,00 €	1 000 €
	Fonctionnement		5 000,00 €	5 000 €
	Participation au CRL		8 000,00 €	8 000 €
	Investissement 5%		7 176,00 €	7 176 €
Total autres frais directs				22 676 €
3- Pilotage et gestion de l'action				
	PCA			3 309 €
	Direction des études	50 h	43,48 €	2 174 €
	Correspondants spécialités	20 h	43,48 €	870 €
	Correspondant langues	8 h	43,48 €	326 €
	Correspondant recrutement	15 h	43,48 €	652 €
	Programmes courts titulaires	100 h	43,48 €	4 348 €
	Missions Chine	2	2 600,00 €	5 200 €
	Valorisation secrétariat	1	2 600,00 €	2 600 €
	Monitorats étudiants			2 500 €
Total frais pilotage et gestion				21 979 €
sous-total dépenses prévisionnelles				118 403 €
				- 2 638 €

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS (€) :

Effectif	30
----------	----

Mutuelle	126
CVEC	90

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	601
--	------------

Droit spécifique	4183
-------------------------	-------------

<i>Total général</i>	5000
Total Université de Tours	4784

Répartition	
UFR : EPU	4034,70

Université : 3,1% de 4784€ (Droit de base + Droit spécifique)	749,30
---	---------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	/
Taux heures T. D.	/
Total	/

Université de Tours

BILAN D'ACTIVITES

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'inscrits	35	28	30
% de réussite	100% (1 démission)	93% (2 AJAR, 1 démission)	94% (1 AJNR, 1AJAR)
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)	1568h spécifiques + 360h CM et 212h TD non spécifiques	1484 h spécifiques +360 h CM et 296 h non spécifiques	1257h spécifiques + 360 h CM et 327 h non spécifiques
Montant du budget pédagogique (dépenses)	126 973 €	100 011 €	104 223 €
Coût total de la formation	126 973 €	100 011 €	104 223 €
Reversement à l'université	33 253 €	26 605 €	28 565 €

Modifications de la maquette du DIU de chirurgie mini-invasive (ex Coeliochirurgie)

Ces changements sont surtout dus à l'avancée technologiques de ces dernières années, mettant la coelioscopie comme une voie d'abord chirurgicale de routine. Il est donc impératif de proposer aux étudiants les nouvelles techniques de Chirurgie mini-invasive afin qu'il puisse améliorer leurs connaissances et compétences techniques de ces différentes approches.

Cette modification s'inscrit parfaitement dans les nouvelles problématiques des étudiants, conforter par l'observation de la diminution du nombre d'inscription ces 3 dernières années.

ancienne version				nouvelle version		
INTITULE DU DIPLÔME :	Diplôme Inter-Universitaire de Coeliochirurgie sur l'Homme			Diplôme Inter-Universitaire de Chirurgie Mini-invasive		
Enseignant responsable :	Pr Hubert LARDY			Pr Mehdi OUAÏSSI		
Coordonnées :	hubert.lardy@univ-tours.fr			M.OUAÏSSI@chu-tours.fr		
	02 47 47 38 20			02 47 47 81 07		
Le Tarif formation continue(droit spécifique)	1050 euros			1500 euros		
Tarifs formation continue :	1730 euros			2000 euros		
Objectifs :	Apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la coeliochirurgie aux médecins étrangers AFS/AFSA – DFMS/DFMSA et vétérinaires qui souhaitent exercer au sein de leur spécialité la coeliochirurgie.			Enseigner les innovations en chirurgie mini-invasive (coeliochirurgie et chirurgie robot assistée) à tous les chirurgiens ou internes de chirurgie en formation qui souhaitent approfondir leur connaissance dans ce domaine.		
Capacité d'accueil :	18 candidats			21 candidats		
Conditions d'inscription :	Chirurgiens titulaires d'un diplôme français et internes préparant un diplôme français			Chirurgiens titulaires d'un diplôme de chirurgie européen (digestive, urologie, gynécologie) (DESC de chirurgie digestive) ou inscrit au DESC de chirurgie digestive, pédiatrique et urologique - Internes de chirurgie viscérale et digestive, urologie, gynécologie, pédiatrie		
Total heures : (TD+CM+TP+Stage) :	76 heures			78 heures		
Éléments pédagogiques :		CM	TP		CM	TP
	- Gynécologie	8		- Gynécologie	2	
	- Chirurgie Digestive	14		- Chirurgie Digestive	16	
	- Anesthésie-Réanimation	2		- Anesthésie-Réanimation	2	
	- Médecine légale	4		- Hépatobiliaire	4	
	- Chirurgie urologique	2		- Chirurgie Bariatrique	4	
	- Chirurgie pédiatrique	2		- Chirurgie pédiatrique	2	
	- Chirurgie thoracique	2		- Chirurgie robotique	6	
	- Utilisation de l'électrochirurgie	2		- Utilisation de l'électrochirurgie	2	
	- Entraînement sur coelio trainer			- Entraînement sur coelio trainer		8
	- Entraînement sur le porc		40	- Entraînement sur le porc		32
Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation :	Pr Fabrice PIERRE Pr Antoine HAMY Dr Annie JACQUET Nathalie VAN DER MEE Dr Frédéric MARQUES			Pr Ephrem SALAMÉ Dr Louise BARBIER Dr Thomas HERBERT Dr Émilie DUCHALAIS Pr Guillaume Meurette Dr Aurélien VENARA Pr Émilie LERMITE Pr Jérémie THEREAUX Dr Bernard LELONG Pr Léon MAGGIORI Pr Guillaume PIESSEN		

Modifications ancienne version / nouvelle version maquette DIU

La modification principale porte sur la réduction du volume horaire jugé trop contraignant.

La maquette actuelle compte 12 heures de TD et 60 heures de CM réparties sur 6 modules de 2 jours chacun. Il est proposé de diminuer à 8 heures de TD et 48 heures de CM (4 modules de 2 jours).

	ancienne version	nouvelle version
Intitulé du diplôme	DIU Investigateur en Recherche Clinique	
Conditions d'inscription	Docteurs en médecine ou en pharmacie Internes (BAC + 6 et +) Sages-Femmes (BAC + 5)	Docteurs en médecine, pharmacie ou odontologie Internes (BAC + 6 et +) Sages-Femmes (BAC + 5) Autres professionnels de santé susceptibles d'inclure des sujets dans une étude clinique
Durée totale de formation	CM : 60 heures / TD : 12 heures TOTAL : 72 heures	CM : 48 heures / TD : 8 heures TOTAL : 56 heures
		Modification du nombre d'heures CM et TD et des éléments pédagogiques des modules.
Tarif Formation Continue	tarif financé : 1432 €	tarif financé : 1430 €

Les autres tarifs sont inchangés. Il s'agit de proposer un tarif "rond" ,

Ce DIU accueille principalement un public qui relève de la formation initiale (équilibre financier atteint avec 6 internes inscrits)

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Continue **modifié**

		BUDGET PREVISIONNEL			
UFR de rattachement	Médecine	Début	01/11/2019		
Type de formation	Diplôme (Inter) Universitaire	Fin	01/12/2021		
Intitulé	Hypnose médicale				
Responsable pédagogique	Pr Pierre CASTELNAU	Code FC	0		
Recettes prévisionnelles					
		Candidats acceptés	Recettes		
Tarif Normal	3 000,00 €	14	42 000 €		
Tarif Réduit	- €	0	- €		
		14	42 000 €		
Dépenses prévisionnelles					
1- Rémunérations					
Statut	Heures / Eq TD	Taux			
Enseignants titulaires	93 h	43,48 €	4 044 €		
Enseignants vacataires	0 h	53,70 €	- €		
Indemnité de responsabilité pédagogique			675 €		
			Total rémunérations 4 719 €		
2- Autres frais directs					
Prestation d'enseignement Institut Orphée*			15 700 €		
Frais de réception	Accueil stag-		100 €		
	Repas de la promo au RU		2 880 €		
Séminaire, visites, colloque Hypnose...		Stagiaires			
		Enseignants	3 000 €		
Frais pédagogiques (photocopies, matériels, logiciel ...)			2 000 €		
Kits d'accueil	Coût unitaire max 6,82 €		95 €		
Frais de communication			1 000 €		
			Total autres frais directs 24 775 €		
3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action					
		Par stagiaire	TOTAL		
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	4 620 €		
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	6 300 €		
			Total pilotage et gestion FC 10 920 €		
			Total dépenses prévisionnelles 40 414 €		
Solde de la formation prévisionnel			1 586 €		
Les heures d'enseignement payées par la composante lui seront également reversées.					
Fait à Tours, le 05/03/2019					
La Directrice de la Formation Continue					
					
Mme Christelle Pragnon					

*Le montant alloué à l'Institut Orphée se répartit de la manière suivante :

66 % pour la rémunération des intervenants et 34% pour la prise en charge des frais de déplacements, d'hôtellerie et de repas.

POUR COMPLETER CE DOCUMENT, MERCI DE PRENDRE OBLIGATOIREMENT CONTACT AVEC LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE.

1°) DROITS :

Effectif	
-----------------	--

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	
--	--

Droit spécifique	
-------------------------	--

Total	
--------------	--

Répartition	
--------------------	--

UFR	
------------	--

Université (droit de base + 21% du total)	
---	--

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Médecine	Début	20/01/2020
Type de formation	Diplôme d'université	Fin	24/01/2020
Intitulé	Réparation juridique du dommage corporel		
Responsable pédagogique	Pauline saint Martin - Camille Rérolle		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	170,00 €	2	340 €
Droit spécifique	400,00 €	2	800 €
		2	1 140 €
Total recettes prévisionnelles			1 140 €
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Total rémunérations			- €
2- Autres frais directs			
Total autres frais directs			- €
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%	239 €
Composante		21%	239 €
Total pilotage et gestion FI			479 €
Total dépenses prévisionnelles			479 €

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Continue



BUDGET PREVISIONNEL

UFR de rattachement	Médecine	Début	20/01/2020
Type de formation	Diplôme (Inter) Universitaire	Fin	30/04/2020
Intitulé	Réparation juridique du dommage corporel		
Responsable pédagogique	Mr Camille REROLLE	Code FC	0

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Normal	1 500,00 €	9	13 500 €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		9	13 500 €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	70 h	43,48 €	3 044 €
Enseignants vacataires	70 h	53,70 €	3 759 €
Non enseignants	0 h	15,55 €	- €

Indemnité de responsabilité pédagogique 675 € 255€ + 420€ (année de création)

Total rémunérations 7 478 €

2- Autres frais directs

Frais de mission des intervenants	Transport	200 €
Frais de réception	Accueil stag.	50 €
	Repas	200 €
Kits d'accueil <small>Coût unitaire max</small>	3,82 €	34 €
Frais de communication		500 €
	Total autres frais directs	984 €

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	2 970 €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	2 025 €

Total pilotage et gestion FC 4 995 €

Total dépenses prévisionnelles 13 457 €

Solde de la formation prévisionnel 43 €

Les heures d'enseignement payées par la composante lui seront également reversées.

Fait à Tours, le 27/02/2019
La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Médecine			Début	15/01/2020
Type de formation	DU			Fin	30/06/2020
Intitulé	Maladies parodontales et comorbidités associées				
Responsable pédagogique	Frédéric DENIS				
Recettes prévisionnelles					
			Effectif minimum	Recettes	
	Droit de base	170,00 €	3	510 €	
	Droit spécifique	460,00 €	3	1 380 €	
			3	1 890 €	
	Total recettes prévisionnelles			1 890 €	
Dépenses prévisionnelles					
1- Rémunérations					
	Statut	Heures / Eq TD	Taux		
	Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €	
	Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €	
	Non enseignants	0 h	15,17 €	- €	
	Total rémunérations			- €	
2- Autres frais directs					
	Total autres frais directs			- €	
3- Pilotage et gestion de l'action					
			% recettes	TOTAL	
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription		21%	907 €	
Composante	22% du montant versé par l'université		22%	416 €	
	Total pilotage et gestion FI			1 323 €	
	Total dépenses prévisionnelles			1 323 €	

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**



BUDGET PREVISIONNEL

UFR de rattachement	Médecine	Début	15/01/2020
Type de formation	Diplôme (Inter) Universitaire	Fin	30/06/2020
Intitulé	DU Maladies parodontales et Comorbidités assoc		
Responsable pédagogique	Frédéric DENIS	Code FC	10 MPC

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Normal	1 400,00 €	7	9 800 €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Tarif CR / PE	- €	0	- €
Tarif groupe	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		7	9 800 €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	44 h	43,48 €	1 913 €
Enseignants vacataires	38 h	53,70 €	2 041 €
Non enseignants	0 h	15,55 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			255 €
Total rémunérations			4 209 €

2- Autres frais directs

Frais de mission des intervenants	Transport	550 €
	Hôtel	180 €
	Repas	61 €
Frais de réception	Accueil stag.	50 €
	Repas	- €
Séminaire, visites...	Stagiaires	
	Enseignants	- €
Frais pédagogiques (photocopies, matériel, livres...)		200 €
Kits d'accueil <i>Coût unitaire max</i>	2,47 €	17 €
Frais de communication		750 €
Total autres frais directs		1 808 €

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	2 310 €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	1 470 €
Total pilotage et gestion FC			3 780 €

Total dépenses prévisionnelles 9 797 €

Solde de la formation prévisionnel 3 €

Les heures d'enseignement payées par la composante lui seront également reversées.

Fait à Tours, le 28/11/2018
La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Médecine	Début	02/12/2019
Type de formation	Diplôme d'université	Fin	30/04/2020
Intitulé	Francophone Prévention-réadaptation		
Responsable pédagogique	Pr Denis ANGOULVANT		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif maximum	Recettes
Droit de base	170,00 €	5	850 €
Droit spécifique	800,00 €	5	4 000 €
		5	4 850 €
Total recettes prévisionnelles			4 850 €
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Total rémunérations			- €
2- Autres frais directs			
Total autres frais directs			- €
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%	1 019 €
Composante		22%	1 067 €
Total pilotage et gestion FI			2 086 €
Total dépenses prévisionnelles			2 086 €

EN CAS DE DIFFICULTE pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation Continue

		BUDGET PREVISIONNEL	
UFR de rattachement	Médecine	Début	01/11/2019
Type de formation	Diplôme (Inter) Universitaire	Fin	30/04/2020
Intitulé	Francophone Prévention-Réadaptation		
Responsable pédagogique	Pr Denis Angoulvant	Code FC	FPR
Recettes prévisionnelles			
		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Normal	1 600,00 €	22	35 200 €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Tarif CR / PE	- €	0	- €
Tarif groupe	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		22	35 200 €
Dépenses prévisionnelles			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	11 h	43,48 €	478 €
Enseignants vacataires	94 h	53,70 €	5 048 €
Non enseignants	0 h	15,55 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			255 €
Total rémunérations			5 781 €
2- Autres frais directs			
Frais de mission des intervenants	Transport		6 050 €
9 vols à 450 euros + 1 vol à 1000€ + transfert	Repas		- €
Hotels : 10 X4 nuités X 45 euros	Hôtel		1 800 €
Frais de réception	Accueil stag.		- €
	Repas		- €
Séminaire, visites...	Stagiaires		
Autres frais	Enseignants		200 €
Frais pédagogiques (inscriptions Univ Sousse : 80€/pers)			1 760 €
Kits d'accueil	<i>Coût unitaire max</i>		- €
Frais de communication, de locaux ...(Univ Sousse)			3 000 €
Total autres frais directs			12 810 €
3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action			
		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Majoré (Formation en partenariat)	500 €	11 000 €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	5 280 €
Total pilotage et gestion FC			16 280 €
Total dépenses prévisionnelles			34 871 €
Solde de la formation prévisionnel			329 €
Les heures d'enseignement payées par la composante lui seront également reversées.			
Fait à Tours, le 28/11/2018			
La Directrice de la Formation Continue			
			
Mme Christelle Pragnon			

Tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2020-2021

Exposé des motifs

Les tarifs de formation continue 2020-2021 doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration dès le printemps 2019 pour permettre d'une part l'édition et la diffusion du catalogue de l'offre de formation continue de l'université de Tours dès l'automne 2019 et d'autre part l'établissement de devis, indispensables pour les dossiers de demande de financement auprès des organismes financeurs (OPCA, Pôle emploi, employeurs...), dossiers qui peuvent être constitués au moins 6 mois avant le début de la formation.

A cette date, ce docuemnt reprend exactement l'offre de formation 2019-2020, mis à jour au 11 avril 2019, et les tarifs, mis à jour à la même date.

Politique générale de tarification des actions de formation continue 2020-2021

Tarifs de formation continue des formations LMD et Titres d'Ingénieur
 gérées par les UFR (accueillant principalement des étudiants en formation initiale)

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
Licences, Médecine, Pharma et sage-femme 1, 2 et 3 année	UFR		2 690 €		840 €	
Licences professionnelles ^(*)	UFR		4 690 €		1 490 €	
Masters 1ère année, Médecine, Pharma et sage-femme 4ème année	UFR		4 260 €		1 040 €	
Masters 2ème année ^(*) , Médecine, Pharma et sage-femme à partir de la 5ème année	UFR		5 260 €		1 810 €	
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse	UFR		1 400 €		900 €	
Diplôme d'ingénieurs + Diplôme d'ingénieurs en contrat de professionnalisation	UFR		-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
Tarifs personnel Univ en insertion						
Dans le cadre d'un CFP (insertion)					300 €	

^(*) pour information, le Conseil régional finance 40 places/an en LP ou M2 pour des demandeurs d'emploi en 2018-2019, pour un montant de 4 616€/stagiaire, soit 184 640€/an. Pôle emploi vient en complément pour 45 places supplémentaires (dont DUT et M1) pour un montant de 3 500€/stagiaire, soit 157 500€ pour 2018-2019.

à titre d'exemple (horaires maquettes 2015-2018)						
FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
Master Compétences Complémentaires en Informatique	UFR	448 h	5 260 €	11,75 €/h	1 810 €	4,05 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EGSSS	UFR	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option PEPS	UFR	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EVS	UFR	392 h	5 260 €	13,42 €/h	1 810 €	4,62 €/h
Master Psychologie du travail et des organisations	UFR	347 h	5 260 €	15,16 €/h	1 810 €	5,22 €/h
Master Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	UFR	351 h	5 260 €	14,99 €/h	1 810 €	5,16 €/h
Master Psychopathologie et psychologie clinique	UFR	350 h	5 260 €	15,03 €/h	1 810 €	5,18 €/h
Master Qualité et environnement en productions animales	UFR	450 h	5 260 €	11,69 €/h	1 810 €	4,03 €/h
Master Recherche et Métiers de l'Archéologie	UFR	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h
Master Patrimoine écrit et édition numérique	UFR	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h

L'habitude de définir un tarif par diplôme, indépendamment du volume horaire de la formation, induit des coûts horaires très variables (entre 11,74€/h pour le M2 CCI vs 19,48€/h pour les M2 Archéo ou Patrimoine écrit).

Le service de formation continue suggère d'adopter, pour la rentrée 2018-2019, une tarification au coût horaire, par niveau de formation, comme pour les titres d'ingénieur et comme il est pratiqué par les financeurs institutionnels et publics (OPCA, OPACIF, conseil régional, Pôle emploi...).

gérées par le service de formation continue (destinées au public de formation continue)

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales						
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	348 h	7 500 €	21,56 €/h	5 200 €	14,95 €/h
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	400 h	7 700 €	19,25 €/h	5 200 €	13,00 €/h
Master 2 - Management des Ressources Humaines et stratégie d'entreprise	SCFC	379 h	8 000 €	21,11 €/h	5 500 €	14,52 €/h
Master 2 - Qualité de vie au travail	SCFC	400 h	7 500 €	18,75 €/h	5 200 €	13,00 €/h
U.F.R. Arts et Sciences Humaines						
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Intervention socio clinique, coopération et médiation (ISCM)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
U.F.R. Médecine						
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA)	SCFC	308 h	8 400 €	27,27 €/h		

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an.

Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation. Pour les stagiaires qui prévoient, en accord avec l'équipe pédagogique, de faire leur Master 2 en 2 ans, une seule convention sera désormais établie pour les 2 ans.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Formations diplômantes hors LMD et Titres d'ingénieur

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
Toutes U.F.R						
Préparation aux concours du CAPES	UFR	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
Préparation de l'agrégation externe	UFR	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
U.F.R. Lettres & Langues						
DUFLE	UFR		980 €		710 €	
U.F.R. Lettres & Langues et Sciences & Techniques						
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A : littéraire (UFR L&L)*	SCFC	300 h	1 300 €	4,34 €/h	530 €	1,77 €/h
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B : scientifique (UFR S&T)*	SCFC	330 h	1 300 €	3,94 €/h	530 €	1,61 €/h
A partir de la seconde année, inscription possible par module						
- 1 module de 60h	SCFC	60 h	396 €	6,60 €/h	264 €	4,40 €/h
- 1 module de 90h	SCFC	90 h	459 €	5,10 €/h	306 €	3,40 €/h
- 1 module de 120h	SCFC	120 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h	SCFC	60 h	522 €	8,70 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h + 90h	SCFC	150 h	530 €	3,54 €/h	390 €	2,60 €/h
- 2 modules de 90h	SCFC	180 h	50 €	0,28 €/h	432 €	2,40 €/h
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	530 €	1,61 €/h	-	-
DAEU - Détenus	SCFC		530 €		-	-
* pour information, le Conseil régional finance 30 places/an en DAEU pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 1 740€/stagiaire, soit 52 200€/an.						
CUEFFE						
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 000 €	8,34 €/h	1 725 €	7,19 €/h
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 100 €	6,46 €/h	2 825 €	5,89 €/h
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales						
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	UFR	62 h	1 750 €	28,23 €/h	500 €	8,06 €/h
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	168 h	3 150 €	18,75 €/h	1 800 €	10,71 €/h
Psychocriminologie - DU	SCFC	84 h	1 500 €	17,86 €/h	1 170 €	13,93 €/h
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques	UFR		650 €		320 €	
U.F.R. Arts et Sciences Humaines						
Case Management - DU	SCFC	155 h	2 290 €	14,78 €/h	1 040 €	6,71 €/h
Clinique des violences sexuelles - DU	SCFC	98 h	1 700 €	17,35 €/h	900 €	9,18 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU	SCFC	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Hautes études de la Pratique Sociale (DUHEPS) - sur 2 ans - DU	SCFC	280 h	5 380 €	19,22 €/h	2 380 €	8,50 €/h
Histoire de vie en formation (DUHIVIF) : approche expérientielle, enjeux et pratiques - DU sur 2 ans	SCFC	236 h	3 000 €	12,72 €/h	3 000 €	12,71 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	UFR	120 h	1 900 €	15,84 €/h	850 €	7,08 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU + Master 2 ISCM	UFR	264 h	4 780 €	18,11 €/h	1 870 €	7,08 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 2 ans en formation continue - DU	UFR	1180 h	2 000 €	1,70 €/h	820 €	0,69 €/h
DUMI (2 années) + Master 1 Sciences de l'éducation	UFR	1180 h	2 705 €	2,30 €/h	1 090 €	0,92 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 3 ans en formation continue - DU	UFR	960 h	3 000 €	3,13 €/h	1 230 €	1,28 €/h
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	SCFC	112 h	1 900 €	16,97 €/h	900 €	8,04 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent (2017-2018) - DU	SCFC	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,90 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée (2018 -2019) - DU	SCFC	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,89€/51724
Ecole Polytech de Tours EPU						
Préparation au concours externe d'ingénieur territorial	UFR	68 h	900 €	13,24 €/h	600 €	8,82 €/h
U.F.R Médecine						
Capacités d'orthophonie (formation sur 5 ans)	UFR	641 h	15 250 €	23,80 €/h	6 000 €	9,36 €/h
Capacités d'orthoptie (formation sur 3 ans)	UFR		8 550 €		3 000 €	
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie, gérontologie), durée variable						
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DIU	SCFC	90 h	1 290 €	14,33 €/h	850 €	9,44 €/h
Addictologie/Alcoologie troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales - 1an/2 - DIU	SCFC	104 h	1 290 €	12,40 €/h	850 €	8,17 €/h
Antibiologie et traitements infectieux - DIU	UFR	87 h	1 240 €	14,26 €/h	970 €	11,15 €/h
Arthroscopie - DIU	UFR	96 h	1 030 €	10,73 €/h	1 030 €	10,73 €/h
Art-thérapie - DU	SCFC	84 h	1 380 €	16,43 €/h	1 200 €	14,29 €/h
Autisme et troubles du neurodéveloppement - DU	SCFC	91 h	1 550 €	17,03 €/h	780 €	8,57 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides - DIU	SCFC	120 h	1 190 €	9,92 €/h	940 €	7,83 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides (formation sur 2 ans) ⁽¹⁾ - DIU	SCFC	120 h	2 380 €	19,83 €/h	1 880 €	15,67 €/h
Chirurgie ambulatoire - DIU	SCFC	66 h	1 490 €	22,58 €/h	1 490 €	22,58 €/h
Chirurgie de la main et du membre supérieur - DIU	UFR	80 h	980 €	12,25 €/h	820 €	10,25 €/h
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	SCFC	60 h	990 €	16,50 €/h	990 €	16,50 €/h
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	UFR	58 h	980 €	16,90 €/h	710 €	12,24 €/h
Coelochirurgie - Attestation d'université	UFR	76 h	1 580 €	20,79 €/h	1 420 €	18,68 €/h
Chirurgie mini-invasive - DIU	UFR	??	2 000 €	#VALEUR!	??	#VALEUR!
Démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé et en secteur médico-social - DU	SCFC	28 h	950 €	33,93 €/h	680 €	24,29 €/h

Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU	UFR	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Echocardiographie - AU	UFR	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Échographie d'acquisition - DIU	SCFC	variable	1 130 € ??		860 € ??	
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	SCFC	variable	1 131 € ??		861 € ??	
National d'échographie gynécologique et obstétricale - DIU	SCFC	100 h	725 €	7,25 €/h	725 €	7,25 €/h
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	SCFC	36 h	1 190 €	33,06 €/h	990 €	27,50 €/h
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	SCFC	144 h	1 990 €	13,82 €/h	990 €	6,88 €/h
Expertise Psychiatrique - DIU	SCFC	72 h	1 390 €	19,31 €/h	1 390 €	19,31 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - DIU	SCFC	122 h	1 980 €	16,23 €/h	1 710 €	14,02 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - Attestation d'université	SCFC	35 h	1 090 €	31,14 €/h	640 €	18,29 €/h
Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	SCFC	67 h	1 600 €	23,88 €/h	-	-
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste sur 2 ans - DIU	UFR	112 h	2 160 €	19,29 €/h	1 620 €	14,46 €/h
Hématologie biologique - DIU	UFR	84 h	1 490 €	17,74 €/h	1 220 €	14,52 €/h
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et Attestation Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	SCFC	88 h	1 080 €	12,27 €/h	810 €	9,20 €/h
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	SCFC	50 h	780 €	15,60 €/h	610 €	12,20 €/h
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU	UFR	120 h	1 080 €	9,00 €/h	810 €	6,75 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal : une approche basée sur cas cliniques (non présentiel)	UFR	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal (présentiel) - DIU	UFR	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypnose médicale - DU sur 2 ans	SCFC	126 h	3 000 €	23,81 €/h		
Imagerie cardiaque et vasculaire sur 2 ans - DIU	UFR	100 h	2 560 €	25,60 €/h	2 060 €	20,60 €/h
Imagerie néphro-urologique - DIU	UFR	100 h	1 180 €	11,80 €/h	1 100 €	11,00 €/h
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	SCFC	86 h	1 330 €	15,47 €/h	810 €	9,42 €/h
Investigateur en recherche clinique - DIU	UFR	56 h	1 430 €	25,54 €/h	1 370 €	24,46 €/h
Le sommeil et sa pathologie - DIU	UFR	104 h	1 190 €	11,45 €/h	990 €	9,52 €/h
Maladies parodontales et comorbidités associées - DU	SCFC	70 h	1 400 €	20,00 €/h		
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	UFR	56 h	1 062 €	18,97 €/h	792 €	14,14 €/h
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 2 ans - DIU	SCFC	200 h	2 680 €	13,40 €/h	2 680 €	11,38 €/h
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	UFR	108 h	3 680 €	34,08 €/h	3 410 €	31,57 €/h
Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire - AU	SCFC	14 h	856 €	61,14 €/h	-	-
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	SCFC	73 h	1 460 €	20,00 €/h	-	-
Pédagogie médicale - DIU	SCFC	77 h	1 200 €	15,58 €/h	1 200 €	15,58 €/h
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	UFR	62 h	1 180 €	19,04 €/h	910 €	14,68 €/h
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pratiques cardiovasculaires - DIU	SCFC	99 h	1 670 €	16,87 €/h	970 €	9,80 €/h
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	UFR	62 h	1 030 €	16,62 €/h	870 €	14,03 €/h
Prise en charge des victimes de violences conjugales	SCFC	92 h	2 000 €	21,74 €/h	1 200 €	13,04 €/h
Psychiatrie générale - sur 3 ans - DU	SCFC	250 h	8 070 €	32,28 €/h		
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	SCFC	70 h	1 350 €	19,29 €/h	740 €	10,57 €/h
Réhabilitation de l'audition - DIU	UFR	48 h	1 030 €	21,46 €/h	760 €	15,83 €/h
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	SCFC	115 h	1 790 €	15,57 €/h	940 €	8,17 €/h
Réparation juridique du dommage corporel - DU	SCFC	105 h	1 500 €	14,29 €/h		
Rythmologie et stimulation cardiaque - sur 2 ans - DIU	UFR	60 h	2 930 €	48,84 €/h	2 390 €	39,83 €/h
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	UFR	70 h	1 140 €	16,29 €/h	657 €	9,39 €/h
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	SCFC	72 h	1 080 €	15,00 €/h	810 €	11,25 €/h
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	SCFC	129 h	2 290 €	17,75 €/h	940 €	7,29 €/h
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	SCFC	90 h	1 490 €	16,56 €/h	540 €	6,00 €/h
Surface oculaire - DIU	SCFC	44 h	840 €	19,09 €/h	650 €	14,77 €/h
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	SCFC	66 h	1 100 €	16,67 €/h	810 €	12,27 €/h
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	UFR	82 h	1 460 €	17,81 €/h	1 190 €	14,51 €/h
Transplantation d'organes - DIU	UFR	60 h	943 €	15,72 €/h	673 €	11,22 €/h

U.F.R Sciences Pharmaceutiques					DE ou Hors temps de travail	
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU*	SCFC	120 h	1 490 €	12,42 €/h	1 290 €	10,75 €/h
Phytothérapie et aromathérapie - DU*	SCFC	102 h	1 450 €	14,22 €/h	1 140 €	11,18 €/h
Reconversion à la pratique de l'exercice officinal - DU (100h à 120h maxi)	SCFC	120 h	2 100 €	17,50 €/h	1 000 €	8,33 €/h
Viticulture durable - DU (4 modules)	SCFC	120 h	2 500 €	20,84 €/h	1 800 €	15,00 €/h
Module Viticultures de demain + 1 module	SCFC	54 h	1 400 €	25,93 €/h	1 400 €	25,93 €/h
Module Viticultures de demain + 2 modules	SCFC	78 h	2 100 €	26,93 €/h	2 100 €	26,92 €/h

* formations gérées par le SFC, sauf pour ce qui est de la rémunération des enseignants permanents

Tarifs personnel Univ						
Dans le cadre d'un CFP (insertion ou groupes spé.)						
- en insertion	SCFC				300 €	
- en groupe spécifique	SCFC				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Réinscription et montant minimum						
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	SCFC		270 €		270 €	
Montant minimum de facturation, par exemple après une VAE partielle	SCFC		270 €		270 €	

(1) Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an. Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

(2) nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Autres actions gérées par le service commun de formation continue

FORMATION NON DIPLOMANTE	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL *	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Modules d'accompagnement en VAE (modules de master)	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Ingénierie et mobilités dans l'Europe de la formation	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Sciences humaines / Culture					
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux					
- établissement public et Pôle emploi (AIF)	21 h	700 €	33,33 €/h	360 €	17,14 €/h
- personnel université de Tours	21 h	360 €	17,14 €/h	360 €	17,14 €/h
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants	à distance	750 €		375 €	
Santé					
Thérapie d'échange et de développement (TED)					
Initiation théorique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Formation à la pratique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Séminaire : 1 jour	7 h	400 €	57,14 €/h	-	-
Formation à l'expérimentation animale, MODULE DE BASE PRATICIENS	16 h	450 €	28,13 €/h	200 €	12,50 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		250 €	15,63 €/h		
Formation à l'expérimentation animale, MODULE DE BASE CONCEPTEURS	26 h	850 €	32,69 €/h	380 €	14,62 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		480 €	18,46 €/h		
Formation à l'expérimentation animale, MODULE SPECIFIQUE RONGEURS	32 h	1 200 €	37,50 €/h	700 €	21,88 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		900 €	28,13 €/h		
Développer la démarche participative (pour les établissements de santé)	14 h	1 000 €	71,43 €/h	-	-
Hypertension artérielle : nouvelles recommandations de prise en charge	7 h	250 €	35,71 €/h	-	-

INSCRIPTION AUX MODULES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL *	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Frais forfaitaires	-	250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion	-	-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	-	-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	-	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
CUEFFE - Accompagnement en langue					
Frais forfaitaires	-	325 €	-	325 €	-
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement	24 h	125 €	18,75 €/h	125 €	18,75 €/h
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription	24 h	60 €	16,04 €/h	60 €	16,04 €/h

VAE (applicable sur accompagnements débutant le 01/09/2017 ou sur jurys de VAE (sans accompagnement) à partir de janvier 2019)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL *	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	-	90 €	-
- Sans accompagnement					
Licence et Licence pro		620 €	-	520 €	-
Master		700 €	-	600 €	-
Atelier préparation au jury		200 €	-	100 €	-
- Avec accompagnement					
Licence et Licence pro	16,5 h	1 430 €	86,67 €/h	830 €	50,30 €/h
Master	16,5 h	1 530 €	92,73 €/h	900 €	54,55 €/h
Titre d'Ingénieur		2 530 €	-	2 130 €	-
DUMI		1 740 €	-	1 140 €	-
Si validation partielle					
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
- + coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation

(*) pour information, le Conseil régional et Pôle emploi peuvent financer conjointement la VAE des demandeurs d'emploi à hauteur de 700€ et 500€ respectivement. A titre exceptionnel, la prise en charge par le Conseil régional pour une VAE pour un titre d'ingénieur peut être portée à 900€.

BILAN DE COMPETENCES Prise en charge par financeur suite à procédure d'agrément	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Tarif ANFH	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif autre financeur	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 400 €	58,33 €/h
Tarif agent de l'université de Tours (limité à 4 bilans / an)	24 h	708 €	29,50 €/h	-	-

Tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2019-2020

Exposé des motifs

Les tarifs de formation continue 2019-2020 ont fait l'objet d'une précédente délibération n°2018-33 en Conseil d'Administration du 04 juin 2018. Cela a permis d'une part l'édition et la diffusion du catalogue de l'offre de formation continue de l'université de Tours dès l'automne 2018 et d'autre part l'établissement de devis, indispensables pour les dossiers de demande de financement auprès des organismes financeurs (OPCA, Pôle emploi, employeurs...), dossiers qui peuvent être constitués au moins 6 mois avant le début de la formation.

Depuis juin 2018, quelques formations sont supprimées de l'offre de formation continue.

En Sc Pharmaceutiques

- ▶ D.I.U. Homéopathie
- ▶ D.I.U. Thérapeutique homéopathique

En Médecine

- ▶ D.I.U. Reconstruction mammaire et de chirurgie oncoplastique
- ▶ D.I.U. Médecine et réanimation néonatales
- ▶ D.U. Perfectionnement Anesthésie pédiatrique
- ▶ D.U. Petit appareillage et dispositifs de maintien à domicile
- ▶ D.I.U. Initiation aux méthodes en recherche clinique via internet
- ▶ D.U. Formation des personnels concevant des procédures et des projets en expérimentation animale
- ▶ D.I.U. Evaluation économique en santé (EVECOS)

Quelques nouvelles formations sont proposées dans l'offre de formation continue (en plus des formations destinées aux étudiants). Elles ont déjà fait l'objet de délibérations en Conseil d'Administration ou d'avis de la CFVU.

En Sciences Pharmaceutiques

- ▶ D.U. Reconversion à la pratique de l'exercice officinal (n°2018-71 du CA 24/09/2018)
- ▶ D.U. Viticulture durable (n°2018-81 du CA 05/11/2018)

En Médecine

- ▶ D.U. Hypnose médicale (CFVU du 28/03/2019)
- ▶ D.U. Maladies parodontales et comorbidités associées (CFVU du 28/03/2019)
- ▶ D.U. Réparation juridique du dommage corporel (CFVU du 28/03/2019)
- ▶ D.E. avec un grade de Master Infirmier pratique avancée (DE-IPA) (n°2019-12 du CA du 06/02/2019)
- ▶ Formations courtes (<32h) sur l'expérimentation animale, en remplacement du D.U. (pas d'avis de la CFVU car formation non diplômante)

Quelques modifications ou corrections sont indiquées, suite à des modifications de volume horaire ou de tarif ou, dans le cas de Diplôme Inter-Universitaire (D.I.U.) d'harmonisation de tarifs entre établissements.

En Médecine

- ▶ D.U. Pédagogie médicale (n°2018-71 du CA 24/09/2018)
- ▶ D.U. Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaire en Tunisie (n°2019-12 du CA 06/02/2019)
- ▶ D.I.U. Investigateur en recherche clinique (modification du volume horaire)
- ▶ D.I.U. Sénologie et pathologie mammaire (harmonisation tarif avec université de Rennes)
- ▶ D.U. Psychiatrie générale (modification du volume horaire)
- ▶ les 2 D.I.U. Coelochirurgie sur l'animal et Coelochirurgie sur l'homme sont remplacés par le D.I.U. Chirurgie mini-invasive

Pour le Centre de Bilans de Compétences

- ▶ Suite à la fin des agréments des financeurs, le tarif devient unique. Une exception pour l'ANFH, pour lequel notre agrément dure jusque fin 2020. Par ailleurs, le tarif réduit est aligné sur celui de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Modification de présentation :

Le code couleur permettant de distinguer les formations dont les dépenses sont gérées par le service commun de formation continue de celles dont les dépenses sont gérées par l'UFR de rattachement (fond blanc ou bleu respectivement) est remplacé par une colonne indiquant explicitement la structure de gestion.

Jusqu'à présent, les tarifs des quelques formations se déroulant sur plusieurs années universitaires (D.U. ou capacités) étaient indiqués par année universitaire. Or, la durée de la formation sur chaque année n'étant pas identique, le coût horaire n'était pas indiqué ou était faux. C'est la raison pour laquelle, désormais, sauf indication contraire, les tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

Les modifications apportées à ce qui a été voté en Conseil d'Administration du 04 juin 2018 sont en rouge.

Politique générale de tarification des actions de formation 2019-2020
 (formation continue, DU-DIU-AU)

Tarifs de formation continue des formations LMD et Titres d'Ingénieur
 gérées par les UFR (accueillant principalement des étudiants en formation initiale)

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
formations gérées par le service de formation continue (SFC)						
formations gérées par l'UFR de rattachement						
Licences, Médecine, Pharma et sage-femme 1, 2 et 3 année	UFR		2 690 €		840 €	
Licences professionnelles ^(*)	UFR		4 690 €		1 490 €	
Masters 1ère année, Médecine, Pharma et sage-femme 4ème année	UFR		4 260 €		1 040 €	
Masters 2ème année ^(*) , Médecine, Pharma et sage-femme à partir de la 5ème année	UFR		5 260 €		1 810 €	
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse	UFR		1 400 €		900 €	
Diplôme d'ingénieurs + Diplôme d'ingénieurs en contrat de professionnalisation	UFR		-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
Tarifs personnel Univ en insertion						
Dans le cadre d'un CFP (insertion)					300 €	

^(*) pour information, le Conseil régional finance 40 places/an en LP ou M2 pour des demandeurs d'emploi en 2018-2019, pour un montant de 4 616€/stagiaire, soit 184 640€/an. Pôle emploi vient en complément pour 45 places supplémentaires (dont DUT et M1) pour un montant de 3 500€/stagiaire, soit 157 500€ pour 2018-2019.

à titre d'exemple (horaires maquettes 2015-2018)	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF	COUT HORAIRE	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION
Master Compétences Complémentaires en Informatique	UFR	448 h	5 260 €	11,75 €/h	1 810 €	4,05 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EGSSS	UFR	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option PEPS	UFR	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EVS	UFR	392 h	5 260 €	13,42 €/h	1 810 €	4,62 €/h
Master Psychologie du travail et des organisations	UFR	347 h	5 260 €	15,16 €/h	1 810 €	5,22 €/h
Master Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	UFR	351 h	5 260 €	14,99 €/h	1 810 €	5,16 €/h
Master Psychopathologie et psychologie clinique	UFR	350 h	5 260 €	15,03 €/h	1 810 €	5,18 €/h
Master Qualité et environnement en productions animales	UFR	450 h	5 260 €	11,69 €/h	1 810 €	4,03 €/h
Master Recherche et Métiers de l'Archéologie	UFR	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h
Master Patrimoine écrit et édition numérique	UFR	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h

L'habitude de définir un tarif par diplôme, indépendamment du volume horaire de la formation, induit des coûts horaires très variables (entre 11,74€/h pour le M2 CCI vs 19,48€/h pour les M2 Archéo ou Patrimoine écrit).

Le service de formation continue suggère d'adopter, pour la rentrée 2018-2019, une tarification au coût horaire, par niveau de formation, comme pour les titres d'ingénieur et comme il est pratiqué par les financeurs institutionnels et publics (OPCA, OPACIF, conseil régional, Pôle emploi...).

gérées par le service de formation continue (destinées au public de formation continue)

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales						
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	363 h 348 h	7 500 €	20,67 €/h 21,56 €/h	5 200 €	14,33 €/h 14,95 €/h
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	410 h 400 h	7 700 €	18,79 €/h 19,25 €/h	5 200 €	12,69 €/h 13,00 €/h
Master 2 - Management Stratégique des Ressources Humaines et performance durable	SCFC	378 h	8 000 €	21,17 €/h	5 500 €	14,56 €/h
Master 2 - Management des Ressources Humaines et stratégie d'entreprise	SCFC	379 h		21,11 €/h		14,52 €/h
Master 2 - Management des équipes, santé et qualité de vie au travail	SCFC	377 h	7 500 €	19,90 €/h	5 200 €	13,80 €/h
Master 2 - Qualité de vie au travail	SCFC	400 h		18,75 €/h		13,00 €/h
U.F.R. Arts et Sciences Humaines						
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Intervention socio clinique, coopération et médiation (ISCM)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
U.F.R. Médecine						
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA)	SCFC	308 h	8 400 €	27,27 €/h		

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an.

Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation. Pour les stagiaires qui prévoient, en accord avec l'équipe pédagogique, de faire leur Master 2 en 2 ans, une seule convention sera désormais établie pour les 2 ans.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Formations diplômantes hors LMD et Titres d'ingénieur

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
formations gérées par le service commun de formation continue (SCFC)						
formations gérées par l'UFR de rattachement						
Toutes U.F.R						
Préparation aux concours du CAPES	UFR	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
Préparation de l'agrégation externe	UFR	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
U.F.R. Lettres & Langues						
DUFLE	UFR		980 €		710 €	
U.F.R. Lettres & Langues et Sciences & Techniques						
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A : littéraire (UFR L&L)*	SCFC	300 h	1 300 €	4,34 €/h	530 €	1,77 €/h
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B : scientifique (UFR S&T)*	SCFC	330 h	1 300 €	3,94 €/h	530 €	1,61 €/h
A partir de la seconde année, inscription possible par module						
- 1 module de 60h	SCFC	60 h	396 €	6,60 €/h	264 €	4,40 €/h
- 1 module de 90h	SCFC	90 h	459 €	5,10 €/h	306 €	3,40 €/h
- 1 module de 120h	SCFC	120 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h	SCFC	60 h	522 €	8,70 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h + 90h	SCFC	150 h	530 €	3,54 €/h	390 €	2,60 €/h
- 2 modules de 90h	SCFC	180 h	50 €	0,28 €/h	432 €	2,40 €/h
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	530 €	1,61 €/h	-	-
DAEU - Détenus	SCFC		530 €		-	-
* pour information, le Conseil régional finance 30 places/an en DAEU pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 1 740€/stagiaire, soit 52 200€/an.						
CUEFFE						
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 000 €	8,34 €/h	1 725 €	7,19 €/h
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 100 €	6,46 €/h	2 825 €	5,89 €/h
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales						
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	UFR	62 h	1 750 €	28,23 €/h	500 €	8,06 €/h
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	168 h	3 150 €	18,75 €/h	1 800 €	10,71 €/h
Psychocriminologie - DU	SCFC	84 h	1 500 €	17,86 €/h	1 170 €	13,93 €/h
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques	UFR		650 €		320 €	
U.F.R. Arts et Sciences Humaines						
Case Management - DU	SCFC	155 h	2 290 €	14,78 €/h	1 040 €	6,71 €/h
Clinique des violences sexuelles - DU	SCFC	98 h	1 700 €	17,35 €/h	900 €	9,18 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	SCFC	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Hautes études de la Pratique Sociale (DUHEPS) - sur 2 ans - DU	SCFC	280 h	5 380 €	19,22 €/h	2 380 €	8,50 €/h
Histoire de vie en formation (DUHIVIF) : approche expérientielle, enjeux et pratiques - DU sur 2 ans	SCFC	236 h	3 000 €	12,72 €/h	3 000 €	12,71 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	UFR	120 h	1 900 €	15,84 €/h	850 €	7,08 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU + Master 2 ISCM	UFR	264 h	4 780 €	18,11 €/h	1 870 €	7,08 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 2 ans en formation continue - DU	UFR	1180 h	2 000 €	1,70 €/h	820 €	0,69 €/h
DUMI (2 années) + Master 1 Sciences de l'éducation	UFR	1180 h	2 705 €	2,30 €/h	1 090 €	0,92 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 3 ans en formation continue - DU	UFR	960 h	3 000 €	3,13 €/h	1 230 €	1,28 €/h
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	SCFC	112 h	1 900 €	16,97 €/h	900 €	8,04 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent (2017-2018) - DU	SCFC	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,90 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée (2018 -2019) - DU	SCFC	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800	6,896551724
Ecole Polytech de Tours EPU						
Préparation au concours externe d'ingénieur territorial	UFR	68 h	900 €	13,24 €/h	600 €	8,82 €/h
U.F.R Médecine						
Capacités d'orthophonie	UFR	641 h	3 050 €	4,76 €/h	1 200 €	1,87 €/h
Capacités d'orthophonie (formation sur 5 ans)		641 h	15 250 €	23,80 €/h	6 000 €	9,36 €/h
Capacités d'orthoptie	UFR		2 850 €		1 000 €	
Capacités d'orthoptie (formation sur 3 ans)			8 550 €		3 000 €	
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie, gérontologie), durée variable						
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DIU	SCFC	90 h	1 290 €	14,33 €/h	850 €	9,44 €/h
Addictologie/Alcoologie troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales - 1an/2 - DIU	SCFC	104 h	1 290 €	12,40 €/h	850 €	8,17 €/h
Antibiologie et traitements infectieux - DIU	UFR	87 h	1 240 €	14,26 €/h	970 €	11,15 €/h
Arthroscopie - DIU	UFR	96 h	1 030 €	10,73 €/h	1 030 €	10,73 €/h
Art-thérapie - DU	SCFC	84 h	1 380 €	16,43 €/h	1 200 €	14,29 €/h
Autisme et troubles apparentés - DU	SCFC	91 h	1 550 €	17,03 €/h	780 €	8,57 €/h
Autisme et troubles du neurodéveloppement - DU						
Biologie intégrée des tumeurs solides - DIU	SCFC	120 h	1 190 €	9,92 €/h	940 €	7,83 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides (formation sur 2 ans) ⁽¹⁾ - DIU	SCFC	120 h	2 380 €	19,83 €/h	1 880 €	15,67 €/h
Chirurgie ambulatoire - DIU	SCFC	66 h	1 490 €	22,58 €/h	1 490 €	22,58 €/h
Chirurgie de la main et du membre supérieur - DIU	UFR	80 h	980 €	12,25 €/h	820 €	10,25 €/h
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	SCFC	60 h	990 €	16,50 €/h	990 €	16,50 €/h
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	UFR	58 h	980 €	16,90 €/h	710 €	12,24 €/h
Coeliochirurgie - Attestation d'université	UFR	76 h	1 580 €	20,79 €/h	1 420 €	18,68 €/h
Coeliochirurgie sur l'animal - DIU	UFR	76 h	1 730 €	22,77 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Coeliochirurgie sur l'homme - DIU	UFR	76 h	1 730 €	22,77 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Chirurgie mini-invasive - DIU	UFR	??	2 000 €		??	
Démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé et en secteur médico-social - DU	SCFC	28 h	950 €	33,93 €/h	680 €	24,29 €/h

Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU	UFR	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Echocardiographie - AU	UFR	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Échographie d'acquisition - DIU	SCFC	variable	1 130 €	??	860 €	??
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	SCFC	variable	1 131 €	??	861 €	??
National d'échographie gynécologique et obstétricale - DIU	SCFC	100 h	725 €	7,25 €/h	725 €	7,25 €/h
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	SCFC	36 h	1 190 €	33,06 €/h	990 €	27,50 €/h
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	SCFC	144 h	1 990 €	13,82 €/h	990 €	6,88 €/h
Evaluation économique en santé (EVECOS) - DIU	SCFC	75 h	1 500 €	20,00 €/h	1 500 €	20,00 €/h
Expertise Psychiatrique - DIU	SCFC	72 h	1 390 €	19,31 €/h	1 390 €	19,31 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	SCFC	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - DIU	SCFC	122 h	1 980 €	16,23 €/h	1 710 €	14,02 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - Attestation d'université	SCFC	35 h	1 090 €	31,14 €/h	640 €	18,29 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (personnel Univ Tours, INRA Nouzilly et individuels)	SCFC	75 h	1 190 €	15,97 €/h	1 190 €	15,97 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (entreprises privées)	SCFC	75 h	2 390 €	32,08 €/h	-	-
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (Autres universités et établissements publics)	SCFC	75 h	1 490 €	20,00 €/h	-	-
Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	SCFC	67 h	1 700 €	25,37 €/h	-	-
			1 600 €	23,88 €/h	-	-
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste sur 2 ans - DIU	UFR	112 h	2 160 €	19,29 €/h	1 620 €	14,46 €/h
Hématologie biologique - DIU	UFR	84 h	1 490 €	17,74 €/h	1 220 €	14,52 €/h
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et Attestation Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	SCFC	88 h	1 080 €	12,27 €/h	810 €	9,20 €/h
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	SCFC	50 h	780 €	15,60 €/h	610 €	12,20 €/h
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU	UFR	120 h	1 080 €	9,00 €/h	810 €	6,75 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal : une approche basée sur cas cliniques (non présentiel)	UFR	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal (présentiel) - DIU	UFR	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypnose médicale - DU sur 2 ans	SCFC	126 h	3 000 €	23,81 €/h		
Imagerie cardiaque et vasculaire sur 2 ans - DIU	UFR	100 h	2 560 €	25,60 €/h	2 060 €	20,60 €/h
Imagerie néphro-urologique - DIU	UFR	100 h	1 180 €	11,80 €/h	1 100 €	11,00 €/h
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	SCFC	86 h	1 330 €	15,47 €/h	810 €	9,42 €/h
Initiation aux méthodes en recherche clinique via internet - DU	SCFC	distantiel	950 €	-	680 €	-
Investigateur en recherche clinique - DIU	UFR	72 h	1 432 €	19,89 €/h	1 370 €	19,03 €/h
		56 h	1 430 €	25,54 €/h		24,46 €/h
Le sommeil et sa pathologie - DIU	UFR	104 h	1 190 €	11,45 €/h	990 €	9,52 €/h
Maladies parodontales et comorbidités associées - DU	SCFC	70 h	1 400 €	20,00 €/h		
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	UFR	56 h	1 062 €	18,97 €/h	792 €	14,14 €/h
Médecine et réanimation néonatales sur 2 ans - DIU	UFR	80 h	1 280 €	16,00 €/h	1 120 €	11,38 €/h
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 2 ans - DIU	SCFC	200 h	2 680 €	13,40 €/h	2 680 €	11,38 €/h
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	UFR	108 h	3 680 €	34,08 €/h	3 410 €	31,57 €/h
Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire - AU	SCFC	14 h	856 €	61,14 €/h	-	-
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	SCFC	73 h	1 460 €	20,00 €/h	-	-
Pédagogie médicale - DIU	UFR	85 h		0,00 €/h	600 €	7,06 €/h
	SCFC	77 h	1 200 €	15,58 €/h	1 200 €	15,58 €/h
Perfectionnement Anesthésie pédiatrique - DIU	SCFC	112 h	1 090 €	9,73 €/h	890 €	7,95 €/h
Petit Appareillage et dispositifs maintien à domicile - DU	SCFC	70 h	1 190 €	17,00 €/h	690 €	9,86 €/h
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	UFR	62 h	1 180 €	19,04 €/h	910 €	14,68 €/h
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pratiques cardiovasculaires - DIU	SCFC	99 h	1 670 €	16,87 €/h	970 €	9,80 €/h
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	UFR	62 h	1 030 €	16,62 €/h	870 €	14,03 €/h
Prise en charge des victimes de violences conjugales (à examiner en CFVU du 06/04/17)	SCFC	92 h	2 000 €	21,74 €/h	1 200 €	13,04 €/h
Psychiatrie générale - sur 3 ans - DU	SCFC	298 h	8 070 €	27,08 €/h		
		250 h		32,28 €/h		
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	SCFC	70 h	1 350 €	19,29 €/h	740 €	10,57 €/h
Reconstruction mammaire et de chirurgie oncoplastique - DIU	SCFC	40 h	980 €	24,50 €/h	770 €	19,25 €/h
Réhabilitation de l'audition - DIU	UFR	48 h	1 030 €	21,46 €/h	760 €	15,83 €/h
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	SCFC	115 h	1 790 €	15,57 €/h	940 €	8,17 €/h
Réparation juridique du dommage corporel - DU	SCFC	105 h	1 500 €	14,29 €/h		
Rythmologie et stimulation cardiaque - sur 2 ans - DIU	UFR	60 h	2 930 €	48,84 €/h	2 390 €	39,83 €/h
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	UFR	70 h	927 €	13,25 €/h	657 €	9,39 €/h
			1 140 €	16,29 €/h		
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	SCFC	72 h	1 080 €	15,00 €/h	810 €	11,25 €/h
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	SCFC	129 h	2 290 €	17,75 €/h	940 €	7,29 €/h
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	SCFC	90 h	1 490 €	16,56 €/h	540 €	6,00 €/h
Surface oculaire - DIU	SCFC	44 h	840 €	19,09 €/h	650 €	14,77 €/h
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	SCFC	66 h	1 100 €	16,67 €/h	810 €	12,27 €/h
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	UFR	82 h	1 460 €	17,81 €/h	1 190 €	14,51 €/h
Transplantation d'organes - DIU	UFR	60 h	943 €	15,72 €/h	673 €	11,22 €/h

U.F.R Sciences Pharmaceutiques					DE ou Hors temps de travail			
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU*	SCFC	120 h	1 490 €	12,42 €/h	1 290 €	10,75 €/h		
Phytothérapie et aromathérapie - DU*	SCFC	102 h	1 450 €	14,22 €/h	1 140 €	11,18 €/h		
Reconversion à la pratique de l'exercice officinal - DU (100h à 120h maxi)	SCFC	120 h	2 100 €	17,50 €/h	1 000 €	8,33 €/h		
Viticulture durable - DU (4 modules)	SCFC	120 h	2 500 €	20,84 €/h	1 800 €	15,00 €/h		
		Module Viticultures de demain + 1 module	SCFC	54 h	1 400 €	25,93 €/h	1 400 €	25,93 €/h
		Module Viticultures de demain + 2 modules	SCFC	78 h	2 100 €	26,93 €/h	2 100 €	26,92 €/h
Homéopathie - DIU	SCFC	112 h	2 100 €	18,75 €/h	1 500 €	13,39 €/h		
Thérapeutique Homéopathique - DIU	SCFC	107 h	2 100 €	19,63 €/h	1 500 €	14,02 €/h		

* formations gérées par le SFC, sauf pour ce qui est de la rémunération des enseignants permanents

Tarifs personnel Univ						
Dans le cadre d'un CFP (insertion ou groupes spé.)						
- en insertion	SCFC				300 €	
- en groupe spécifique	SCFC				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Réinscription et montant minimum						
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	SCFC		270 €		270 €	
Montant minimum de facturation, par exemple après une VAE partielle	SCFC		270 €		270 €	

(1) Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an. Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

(2) nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Autres actions gérées par le service commun de formation continue

FORMATION NON DIPLOMANTE	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Modules d'accompagnement en VAE (modules de master)	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Ingénierie et mobilités dans l'Europe de la formation	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Sciences humaines / Culture					
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux					
- établissement public et Pôle emploi (AIF)	21 h	700 €	33,33 €/h	360 €	17,14 €/h
- personnel université de Tours	21 h	360 €	17,14 €/h	360 €	17,14 €/h
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants	à distance	750 €		375 €	
Santé					
Thérapie d'échange et de développement (TED)					
Initiation théorique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Formation à la pratique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Séminaire : 1 jour	7 h	400 €	57,14 €/h	-	-
Formation à l'expérimentation animale, MODULE DE BASE PRATICIENS	16 h	450 €	28,13 €/h	200 €	12,50 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		250 €	15,63 €/h		
Formation à l'expérimentation animale, MODULE DE BASE CONCEPTEURS	26 h	850 €	32,69 €/h	380 €	14,62 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		480 €	18,46 €/h		
Formation à l'expérimentation animale, MODULE SPECIFIQUE RONGEURS	32 h	1 200 €	37,50 €/h	700 €	21,88 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		900 €	28,13 €/h		
Développer la démarche participative (pour les établissements de santé)	14 h	1 000 €	71,43 €/h	-	-
Hypertension artérielle : nouvelles recommandations de prise en charge	7 h	250 €	35,71 €/h	-	-

INSCRIPTION AUX MODULES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Frais forfaitaires	-	250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion	-	-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	-	-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	-	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
CUEFFE - Accompagnement en langue					
Frais forfaitaires	-	325 €	-	325 €	-
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement	24 h	125 €	18,75 €/h	125 €	18,75 €/h
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription	24 h	60 €	16,04 €/h	60 €	16,04 €/h

VAE (applicable sur accompagnements débutant le 01/09/2017 ou sur jurys de VAE (sans accompagnement) à partir de janvier 2019)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	-	90 €	-
- Sans accompagnement					
Licence et Licence pro		620 €	-	520 €	-
Master		700 €	-	600 €	-
Atelier préparation au jury		200 €	-	100 €	-
- Avec accompagnement					
Licence et Licence pro	16,5 h	1 430 €	86,67 €/h	830 €	50,30 €/h
Master	16,5 h	1 530 €	92,73 €/h	900 €	54,55 €/h
Titre d'Ingénieur		2 530 €	-	2 130 €	-
DUMI		1 740 €	-	1 140 €	-
Si validation partielle					
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
- + coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation

(*) pour information, le Conseil régional et Pôle emploi peuvent financer conjointement la VAE des demandeurs d'emploi à hauteur de 700€ et 500€ respectivement. A titre exceptionnel, la prise en charge par le Conseil régional pour une VAE pour un titre d'ingénieur peut être portée à 900€.

BILAN DE COMPETENCES Prise en charge par financeur suite à procédure d'agrément	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Tarif FAFSEA	24 h	1 370 €	57,08 €/h		
Tarif ANFH	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif Unifformation	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif AFDAS	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif UNAGECIF	24 h	1 680 €	70,00 €/h		
Tarif UNIFAF	24 h	1 600 €	66,67 €/h		
Tarif VIVEA	24 h	1 700 €	70,83 €/h		
Tarif autre financeur	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 098 € 1 400 €	45,75 €/h 58,33 €/h
Tarif agent de l'université de Tours (limité à 4 bilans / an)	24 h	708 €	29,50 €/h	-	-

Tarifs SeFCA

2018/2019



1. Expérimentation animale

Pour les étudiants de DUT ABB

- 25 heures de formation
- 125 €

Pour les étudiants de LP BAE

- 32 heures de formation
- 175 €

Remarque : hausse de 25 € par rapport à 17/18 pour chaque formation

Tarifs SeFCA

2019/2020



1. Tarifs DU CG

Tarifs proposés pour 19/20 (idem 18/19)

- Pour les stagiaires financés :
 - 6916 € pour la formation en 1 an (7,60 € / h)
 - 3935 € pour la formation en 2 ans (8,65 € / h)
 - 10 € / h pour la formation à la carte
- Pour les stagiaires non financés
 - 3390 € pour la formation en 1 an (3,73 € / h)
 - 2185 € / an pour la formation en 2 ans (4,80 € / h)
 - 6,5 € / h pour la formation à la carte
- Pour les étudiants
 - 3390 € pour la formation en 1 an (3,73 € / h)
 - 2185 € / an pour la formation en 2 ans (3,92 € / h)

2. Tarifs STFI (DUT et LP)

	2019-2020
LP tertiaire « financé »	4600 €
LP tertiaire « non financé »	1800 €
LP secondaire « financé »	5100 €
LP secondaire « non financé »	1800 €
DUT tertiaire « financé »	4600 €
DUT tertiaire « non financé »	1800 €
DUT secondaire « financé »	5100 €
DUT secondaire « non financé »	1800 €

Remarque : hausse de 200 € par rapport à 18/19 pour les LP et les DUT « financés » et de 100 € pour les « non financés »

3. Tarifs VAE

2019-2020 (idem 2018-2019)

Livret de recevabilité : 90 €

Dépôt dossier et soutenance :

620 € si financé

400 € si non financé

Accompagnement :

700 € si financé

70 € / h si accompagnement individuel à distance, financé

300 € si non financé

30 € / h si accompagnement individuel à distance, non financé

Suivi de mémoire :

700 € si financé

300 € si non financé

ANNEXE BUDGETAIRE

Diplôme : Master 2 Marketing des Services - Beyrouth

	Dépenses			Recettes		
	Valeur unitaire	Quantité	Total en Euros	Valeur Unitaire	Quantité	Total en Euros
Frais de formation et d'inscription				2372	13	30836
Enseignements						
Heures d'animation de cours	62,09	200	12418,00			
Charges sociales 5 % x			620,90			
Heures d'animation de cours	62,09	80	4967,20			
Charges sociales 41,9%			2081,26			
Jurys de recrutement et de mémoires	41,41	60	2484,60			
Charges sociales 41,90%			1041,05			
Frais de participation Vallorem Tours		1	1133,00			
Frais participation pédagogique MMS Tours			4500,00			
Ingénierie Pédagogique (suports spécifiques, traduction, achat de statistiques ou documentations liées au pays)			1500,00			
Frais de fonctionnement, missions prospection (prise en charge d'une mission exceptionnel non prévue ETC)			90,00			
Total			30836,00			30836,00

Le taux horaire des heures de cours (CM et TD) ainsi que des charges liées sont actualisées à l'inscription des étudiants.

Université de Tours

Date

CONVENTION

ENTRE :

L'Université de Tours, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège au 60 Rue du Plat d'Étain, 37020 Tours cedex 1, N° SIRET 19370800500015 code APE 803Z, représentée par Monsieur Philippe Vendrix, son Président,

Ci-après désigné par « l'UdT » ou « **l'Établissement gestionnaire** »

ET

Le **Fonds de Recherche en Santé Respiratoire**, fonds de dotation régi par les dispositions de l'article 140 de la Loi 2008-776 du 4 août 2008, déclaré auprès de la Préfecture de Paris le 31 décembre 2009 sous le n°75 (J.O. Associations du 16 janvier 2010, n° de parution 20100003), ayant son siège 66 boulevard Saint-Michel 75006 PARIS, représenté par son Président le Professeur Thomas SIMILOWSKI

Ci-après également désigné par « **le FRSR** » ou « **le Fonds de Dotation** »

IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIT :

Le Fonds de Recherche en Santé Respiratoire établi à Paris dans la Maison du Poumon, a été constitué par des acteurs majeurs de la pneumologie française pour contribuer, dans l'intérêt général, au développement d'une politique de recherche privée dans tous les domaines de la santé respiratoire, de la biologie fondamentale aux applications cliniques, épidémiologiques, sociologiques, ou autres. Il met en œuvre et/ou finance en totalité ou en partie des projets répondant à de stricts critères scientifiques dont la pertinence, l'opportunité et l'adéquation à l'objet du Fonds de Dotation sont appréciées par un Conseil Scientifique constitué par des Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers choisis parmi les plus éminents de la spécialité, Conseil Scientifique qui est commun au Fonds de Dotation et à la Fondation du Souffle, fondation reconnue d'utilité publique, également établie à Paris dans la Maison du Poumon, et dont le FRSR est à la fois membre fondateur et délégataire de la mission "recherche".

M. Youenn JOUAN né le 25 janvier 1984 (ci-après désigné indifféremment "le Lauréat" ou "le porteur du projet"), a répondu à l'appel à projet lancé publiquement le 12 juin 2018 par le FRSR (agissant en commun avec la Fondation du Souffle), intitulé «Bourse Antoine RABBAT » (SRLF/SPLF 2018) en déposant une demande de financement au titre d'un projet de recherche intitulé *Recherche de nouvelles cibles thérapeutiques dans un modèle murin de pneumonies aigües communautaires*. Le Conseil Scientifique du FRSR, présidé par le Pr Philippe BONNIAUD, a sélectionné le dossier de M. Youenn JOUAN parmi les Lauréats de cet appel à projets. Le Conseil d'Administration du Fonds de Recherche en Santé Respiratoire a approuvé cette sélection telle que décrite à l'article 1 de la présente convention.

Le présent contrat a pour objet de déterminer les engagements et obligations réciproques des deux parties.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. – LE PROJET DU LAURÉAT (Annexe 1)

Le Projet est ici rapporté dans les termes de la réponse du Lauréat à l'appel à projets, réponse constituant l'annexe 1 de la présente et reprenant in extenso le dossier de candidature. Il s'intitule *Recherche de nouvelles cibles thérapeutiques dans un modèle murin de pneumonies aiguës communautaires*.

2. REGIME DU MECENAT

L'Établissement gestionnaire est lui même éligible au régime du mécénat, au sens du B.O.I 4 C-3-09 n°40 du 9 avril 2009 (points 16. & 17.), ce qui constitue une condition essentielle et déterminante du consentement du Fonds de Recherche en Santé Respiratoire qui est reconnue et acceptée par les deux parties.

3. – SUBVENTION /CONTRIBUTION FINANCIERE

3.1. Montant de la subvention et versement.

La subvention forfaitaire de 30 000 € (trente mille €) sera versée à l'établissement gestionnaire à la date de la dernière signature de la Convention. Le versement sera effectué sur le compte bancaire suivant :

Banque TRESOR PUBLIC

Titulaire UNIVERSITE DE TOURS

Code banque 10071

Code guichet 37000

N° de compte 00001000075

Clé RIB 77

IBAN FR76 1007 1370 000 0010 0007 577

3.2. Compte rendu financier final

Au terme du présent contrat ou en cas de résiliation anticipée, l'Établissement gestionnaire établira - dans les trois mois, à compter de la date de fin de contrat – un compte rendu financier final attestant des dépenses mandatées non justifiées au titre des comptes rendus financiers intermédiaires.

En cas de reliquat constaté sur les sommes versées par le FRSR, ce reliquat fera l'objet d'un remboursement par l'Établissement gestionnaire au FRSR.

4. - ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

4.1. De L'Établissement gestionnaire:

4.1.1 Dans le cadre du présent contrat, L'Établissement gestionnaire :

- Consacrera les fonds reçus du FRSR exclusivement au projet de recherche du candidat, sans prélèvement ni retenue d'aucune sorte à l'exception le cas échéant des prélèvements sociaux obligatoires liés à la qualité de salarié ; aucun changement d'affectation des fonds ne peut être effectué sans l'aval écrit du Conseil Scientifique du Fonds de Dotation ;
- Utilisera la subvention à ce projet en accord avec le candidat, sous la responsabilité exclusive de ce dernier ;
- Accepte l'implication du Conseil Scientifique du FRSR ou de son correspondant dans le suivi du projet conformément à l'article 5.2 du présent contrat, et à cette fin faciliter des contacts réguliers entre le porteur du projet et le FRSR dans le but général d'aider le porteur de projet dans la réalisation de ce dernier ;
- Permettra au porteur du projet de participer à d'éventuelles réunions organisées à l'initiative du FRSR et sous sa responsabilité et ayant un lien direct avec l'objet de la thématique du projet décrit en Annexe 1 du présent contrat. Toute demande devra être adressée par le FRSR, au moins trente (30) jours calendaires avant la manifestation, à l'Établissement gestionnaire, au Lauréat et le cas échéant au Directeur de la structure dans laquelle le Lauréat effectue sa recherche visé à l'article 5.1. L'Établissement gestionnaire s'engage à donner par écrit un avis adressé au FRSR dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification par le FRSR de ces manifestations. Passé ce délai, le silence vaut accord. L'Établissement gestionnaire peut valablement s'opposer à la participation du Lauréat si la manifestation est susceptible de porter atteinte à son image, ne correspond pas à ses missions ou si les demandes de participation à des manifestations sont susceptibles, notamment par leurs récurrences ou leurs durées, de porter atteinte à la réalisation du projet décrit en Annexe 1. Les frais, notamment les titres de transport, l'hébergement, la restauration et les assurances, résultant de la participation du Lauréat à ces réunions sont à la charge exclusive du FRSR ;
- Respectera tous ses autres engagements aux termes du présent contrat ;
- Permettra au FRSR de se prévaloir de son soutien au projet objet du présent contrat, dans sa communication interne et externe. Toutefois, toute communication devra faire l'objet d'un avis préalable de L'Établissement gestionnaire. Celui-ci s'engage à donner par écrit un avis adressé au FRSR dans un délai de quinze (15) jours à compter

de la notification par le FRSR du projet de communication externe. Passé ce délai, le silence vaut accord. L'Établissement gestionnaire peut valablement s'opposer à la communication si elle est susceptible de porter atteinte à son image, ne correspond pas à ses missions ou porterait sur des informations confidentielles ou est susceptible de porter atteintes à la valorisation du projet de recherche tel que défini en Annexe 1 ;

- Incitera le Lauréat à faire apparaître sur tout document professionnel, Curriculum-Vitae ou autre, la mention « *Lauréat 2018 du Fonds de Recherche en Santé Respiratoire* » suivi de « *sous le haut parrainage de la Fondation du Souffle* ».
- Communiquera au Conseil Scientifique toutes les publications (y compris les résumés de présentation en congrès) dérivées du travail de recherche soutenu par le financement qui a été accordé au Lauréat ;
- Informera le Conseil Scientifique, à titre confidentiel, des demandes de brevets portant sur les résultats issus du projet de recherche tel que défini en Annexe 1 ;
- Mentionnera ou à fera mentionner le soutien obtenu par la formule "", **Avec le soutien du Fonds de Recherche en Santé Respiratoire (66 Bd St-Michel, 75006 Paris), sous le haut patronage de la Fondation du Souffle**
- Fera figurer dans toute les publications, éditions, présentations, représentations, reproductions, productions audiovisuelles des travaux et communications du Lauréat ou de la L'Établissement gestionnaire qui auraient pour objet le Projet du Lauréat, où que ce soit et sur quel que support que ce soit, et dans les mêmes cas lorsque la nature de la communication s'y prête (existence d'un support écrit ou informatique notamment, cette énumération n'étant pas exhaustive), les logotypes et mentions ci-après dont seront respectées les couleurs, la disposition et les polices:

Avec le soutien du Fonds de Recherche en Santé Respiratoire
(66 Bd St-Michel, 75006 Paris)
sous le haut patronage de la Fondation du Souffle



Il est précisé que cet engagement est une obligation de moyens pour l'Établissement gestionnaire et non pas une obligation de résultat, dépendant notamment des règles de publication des éditeurs de revues scientifiques. Compte-tenu des liens contractuels qui les lient, l'Établissement gestionnaire s'engage donc à informer le Lauréat des stipulations du présent contrat et à en faire assurer le respect par ce dernier.

4.2 Du Fonds de Dotation

Le FRSR s'engage à ne pas intervenir dans les travaux, le contenu et la mise en place du projet du Lauréat qui restera entièrement libre de ses recherches, de sa rédaction et

l'organisation de son travail dans la mesure compatible avec les obligations qu'il a contractées avec L'Établissement gestionnaire, la présente convention excluant tout lien de subordination. Le suivi organisé par l'article 5.2 du présent contrat et par les statuts du Fonds de Dotation ne déroge pas à ces principes fondamentaux, il a pour unique objet de permettre au FRSR de s'assurer que la subvention permet la réalisation de travaux scientifique réels et conformes à l'objet de la subvention attribuée et n'est pas destinée à des fins étrangères à celles pour lesquelles elle a été accordée. La transmission, évoquée au septième tiret de l'article 4.1.1, ne remet pas en cause le libre droit pour le Lauréat ou par L'Établissement gestionnaire de publier, mais a pour seul objet d'assurer au Fonds de Dotation que la qualité des travaux justifie son aide financière.

Le FRSR s'interdit toute publication scientifique sur quel que support que ce soit, relative au projet ou se référant aux travaux réalisés par le Lauréat sans l'accord écrit et préalable de L'Établissement gestionnaire, étant précisé qu'à défaut de cet accord écrit, toute information et/ou tout résultat relatif aux travaux scientifiques réalisés dans le cadre dudit projet devra être considéré par le FRSR, comme une Information Confidentielle au sens de la présente convention.

5. – LIEU D'EXECUTION & SUIVI DES TRAVAUX DE RECHERCHE

5.1 Lieu d'exécution

Les travaux de recherches poursuivis au titre du présent contrat, se dérouleront à l'INSERM U1100 – Centre d'études des Pathologies Respiratoires (CEPR) – CHU de Tours

5.2 Suivi du projet et/ou des travaux de recherche

Les travaux de recherche seront dirigés par M. Youenn JOUAN (ci-après désigné le « Responsable scientifique »).

Dans le cas où un empêchement interdirait au Responsable scientifique de remplir ses missions telles que définies dans le présent Accord, l'Établissement gestionnaire désignera un nouveau Responsable scientifique présentant les garanties scientifiques nécessaires et suffisantes afin de permettre la direction des travaux du Lauréat jusqu'à leur terme. L'Établissement gestionnaire communiquera au FRSR, par courriel ou courrier, avec accusé de réception, le nom du nouveau Responsable scientifique. En cas d'impossibilité pour l'Établissement gestionnaire de désigner un nouveau Responsable scientifique dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'empêchement, il sera mis un terme au présent Accord.

Le Conseil Scientifique du FRSR a pour mission d'assurer le suivi du projet du Lauréat (articles II.2.1 et II.2.3.3. des statuts du Fonds de Dotation). A cette fin, le Conseil Scientifique doit pouvoir s'assurer de la réalisation du projet et du respect des étapes annoncées par le Lauréat lors de la sélection. Il colligera avec l'Établissement gestionnaire la liste des communications, publications, mémoires et thèses effectués dans le cadre du projet soutenu.

A défaut pour le Lauréat de respecter les étapes et le cadre qu'il a lui-même définis dans sa réponse à l'appel à projets ou à défaut pour lui de respecter les conditions de suivi qui ont été décidées par le Conseil Scientifique pour s'assurer de la réalisation effective du Projet annexées au présent contrat, le Conseil Scientifique pourra décider d'alerter le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation peut mettre un terme à tout projet qui ne répondrait plus aux conditions qui ont déterminé son approbation.

Le Lauréat adresse des rapports intermédiaires présentant l'avancement des recherches (ci-après « les **Rapports Intermédiaires** ») au Conseil scientifique du FRSR selon le rythme précisé dans la liste d'engagements que le Lauréat a signés lors de sa candidature (cf. Annexe 1), et un rapport final de synthèse des travaux de recherche (ci-après « le **Rapport Final** ») dans les trois mois suivant le terme du présent contrat. A défaut de réception de ces rapports aux dates dites, c'est à l'Établissement gestionnaire que revient la responsabilité de les obtenir du Lauréat et de les transmettre au FRSR, sur notification de celui-ci.

6. CONFIDENTIALITE

6.1. Chaque **Partie** s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques appartenant à l'autre **Partie** dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Chaque Partie prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations dont elle aura connaissance Ne seront toutefois pas considérées comme confidentielles les informations qui :

- seraient dans le domaine public à la date de leur communication ;
- seraient mises dans le domaine public par un tiers de bonne foi ;
- seraient déjà connues de la Partie les recevant à la date d'entrée en vigueur de la présente convention, sans que celle-ci soit liée à leur égard par un quelconque engagement de confidentialité ;
- seraient par la suite reçues d'un tiers ayant le droit d'en disposer.

Dans ces deux derniers cas, la preuve que l'information n'est pas confidentielle est à la charge de la Partie qui la reçoit.

Les Parties pourront toutefois librement communiquer lesdites informations à leurs collaborateurs pour autant que cette communication apparaisse nécessaire et sous réserve au préalable que ces derniers soient liés par les mêmes obligations de confidentialité.

Cet engagement restera en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature du présent contrat, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de ce dernier.

6.2. Toute publication ou communication d'informations entrant dans le domaine du projet ne pourra être effectuée que par L'Établissement gestionnaire ou avec son accord.

Le FRSR fera son affaire, en tant que de besoin, de l'obtention auprès du Lauréat d'une autorisation d'exploitation de son image nécessaire aux publications et communications réalisées sous la responsabilité du FRSR.

Dans le cas où il sera ainsi autorisé par le Lauréat, le FRSR pourra mentionner le nom de l'Université du Lauréat, le nom de son Laboratoire et le titre de ses travaux de recherches dans ses supports de communication internes et externes

Toute communication ou publication par le FRSR relative au projet de recherche tel que défini en Annexe 1 sera soumise à l'accord exprès L'Établissement gestionnaire qui devra faire connaître sa décision dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la demande; passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis.

6.3. Les stipulations de l'article 6.2 ne feront pas obstacle :

- à l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant au projet de produire un rapport d'activité à l'organisme dont elle relève, pourvu que celui-ci respecte la confidentialité des informations transmises.
- à la soutenance de thèse des chercheurs dont l'activité scientifique est en relation avec l'objet du présent contrat.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

On entend par résultats au titre du présent contrat, les connaissances, informations, formules, données protégeables ou non, issues des travaux du projet de recherche doctorale, y compris les logiciels, les bases de données et le savoir-faire non connus par les Parties préalablement ou développés indépendamment du présent contrat (ci-après les « **Résultats** »).

7.1. Acquis antérieurs

Chaque Partie reste propriétaire exclusif de ses acquis antérieurs ou développés indépendamment du présent contrat.

7.2. Propriété des Résultats

La propriété des Résultats générés par la réalisation du projet et /ou des travaux de recherche sera déterminée par application des dispositions légales et/ou conventionnelles liant l'Établissement gestionnaire au Lauréat.

Le FRSR ne pourra prétendre à aucun droit sur la propriété ou l'exploitation des Résultats, sa contribution ayant été faite uniquement à des fins philanthropiques et placée ainsi sous le régime du mécénat.

Le FRSR ne pourra donc déposer de brevets ou autres droits de propriété industrielle sur les Résultats ; seul le propriétaire desdits Résultats déterminé dans les conditions fixées au premier alinéa du présent article pourra le faire à son nom et à ses frais exclusifs.

7.3. Exploitation des Résultats

L'Établissement gestionnaire et/ou le Lauréat suivant les accords que les lient pourront/pourra exploiter librement les Résultats, dans tout domaine et à leur/son seul profit, y compris dans le cadre d'une exploitation commerciale et sans avoir à en référer au FRSR. Néanmoins les stipulations de l'article 4.1.1. 7^{ème} et 9^{ème} tiret du présent accord devront toujours être respectées dans ce cadre.

8. – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 2 mai 2019, sans préjudice des stipulations de l'article 9.

9. – RESILIATION – ANNULATION – REPORT-

9.1 Au cas où l'une des Parties manquerait à ses obligations telles qu'elles résultent de la présente convention, et après mise en demeure à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR), restée sans effet dans un délai de trente (30) jours courant à compter de la réception de la notification, l'autre Partie pourra résilier de plein droit la convention.

Le présent contrat sera immédiatement résilié de plein droit en cas d'abandon partiel ou total du Projet par le Lauréat.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des éléments de force majeure empêchant l'exécution de la présente convention, et sauf cas visé à l'article 9.3, la présente convention serait résiliée de plein droit.

9.2 Dans l'hypothèse où surviendrait un événement, y compris de force majeure, reportant dans le temps le démarrage du projet décrit à l'article 1, dans la limite d'un (1) an maximum, et pour le cas où il serait intégralement maintenu, la présente convention ne serait pas résiliée mais les échéances en seraient simplement reportées d'autant.

9.3 Si, après avis motivé du Conseil Scientifique du FRSR, le programme scientifique du Lauréat doit être modifié substantiellement (changement de thématique ou de modèle expérimental, changement majeur de méthodologie, cette énumération n'étant pas limitative), notamment en raison d'une impossibilité éthique, technique ou scientifique de réaliser le projet initial, cette modification fera l'objet d'un avenant. A défaut d'accord entre les Parties sur les dispositions de l'avenant, le présent contrat sera résilié de plein droit. Dans ce cas L'Établissement gestionnaire restituera au Fonds de Dotation toutes les sommes qui lui auront été versées au titre de la subvention sous déduction de celles qui auront été régulièrement versées au Lauréat ou qui resteraient lui être dues au titre de la rupture de son contrat de travail.

10. INTEGRALITE DE LA CONVENTION - MODIFICATIONS

10.1 La présente convention, en ce compris son exposé préalable, constitue l'intégralité de l'accord des Parties en ce qui concerne son objet et elle remplace et prévaut sur toutes les conventions ou accords antérieurs, écrits ou oraux, qui auraient pu intervenir entre les Parties et relatifs au même objet.

10.2 Aucune disposition de la présente convention ne pourra être amendée, écartée ou modifiée de quelque façon que ce soit sans l'accord préalable écrit des Parties dûment représentées.

11. TRANSMISSIBILITE

Le présent contrat étant conclu intuitu personae, L'Établissement gestionnaire s'interdit de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit, les droits et obligations en résultant sans l'accord exprès, préalable et écrit du FRSR. En cas de cession ou de transfert non autorisé, le FRSR serait en droit, sans préavis, de résilier le présent contrat aux torts de L'Établissement gestionnaire.

12. LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Le contrat est régi par le droit français. Tout différent relatif au contrat, à défaut de règlement amiable, sera soumis aux juridictions d'Etat compétentes.

Fait à Paris, en trois (3) exemplaires originaux

L'Établissement gestionnaire,

Université de Tours

représenté par
M. Philippe VENDRIX
Président

Le Fonds de Dotation,

FRSR
représenté par
Professeur Thomas SIMILOWSKI
Président

Le Lauréat, pour visa,

Note importante: Chaque page du contrat et de l'annexe doivent être paraphées (initiales) par les parties. Le Lauréat appose ci-dessus sa signature attestant qu'il a pris connaissance de l'intégralité du contrat

ANNEXE 1 (Unique) projet du Lauréat :

Titre : *Recherche de nouvelles cibles thérapeutiques dans un modèle murin de pneumonies aiguës communautaires.*

Lauréat : M. Youenn JOUAN.

Responsable Scientifique : M. Mustapha SI TAHAR

Structure d'Accueil : l'INSERM U1100 – Centre d'études des Pathologies Respiratoires (CEPR) – CHU de Tours

Les pages suivantes reproduisent intégralement le dossier de candidature tel qu'il a été soumis par le Lauréat.

